

INCLUSION  
SCOLAIRE :  
ENSEIGNANTS,  
ON VOUS SOUTIENT !

WWW.INCLUSION-ASBL.BE



 inclusion asbl

Association de personnes porteuses d'une  
déficience intellectuelle, de leurs proches et  
des professionnels qui les entourent

Avec le soutien de



**Contacts :**

**02/247.28.21**

**[secretariat@inclusion-asbl.be](mailto:secretariat@inclusion-asbl.be)**

# Avant-propos

Cette mallette a été réalisée dans le cadre d'une campagne de sensibilisation Éducation Permanente de l'asbl Inclusion.

[INCLUSION](#) est une association qui rassemble des personnes porteuses d'une déficience intellectuelle, leurs proches, les professionnels qui les entourent et, de manière plus générale, des personnes soucieuses du bien-être de la personne en situation de handicap mental.

[INCLUSION](#) défend et valorise, avec audace et respect, dans un large esprit de solidarité humaine, via l'écoute et le dialogue, la qualité de vie ainsi que la participation pleine et entière à la société des personnes porteuses d'une déficience intellectuelle.

[INCLUSION](#) n'a pas d'appartenance politique, philosophique ou confessionnelle. N'hésitez pas à prendre contact avec [INCLUSION](#) par téléphone (du lundi au vendredi de 7h30 à 17h) au 02/247.28.21 ou via l'adresse e-mail [secretariat@inclusion-asbl.be](mailto:secretariat@inclusion-asbl.be).

Des vidéos ou des études en ligne sont directement incorporées dans cette mallette pédagogique. Pour une meilleure utilisation de celle-ci, munissez-vous d'une connexion internet.

Bonne lecture !

<http://www.educationpermanente.cfwb.be/>

## Pourquoi cette campagne ?

L'accès des enfants en situation de handicap mental à une école inclusive gratuite et de qualité est un droit. Mais en pratique, cela s'avère encore compliqué. Chaque année, de plus en plus d'élèves à besoins spécifiques bénéficient du décret d'intégration scolaire et peuvent poursuivre leur scolarité dans un établissement ordinaire. Mais de nombreux autres élèves fréquentent l'école ordinaire sans bénéficier de ce décret et ne peuvent donc pas disposer de l'accompagnement d'un membre de l'équipe éducative spécialisée, partenaire prévu par le décret.

Dans l'idéal, un enseignement inclusif conduit l'école et les classes à s'organiser de telle façon à pouvoir accueillir tout élève - quelles que soient ses particularités - et à offrir un enseignement adapté aux besoins de chacun.

**Lors de cette campagne de sensibilisation, nous souhaitons faire évoluer les mentalités sur les enjeux inhérents à cette question et tendre vers l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap mental dans l'enseignement ordinaire.**

Lorsque les élèves en situation de handicap sont accueillis naturellement dans l'école, il faut que l'infrastructure, le matériel pédagogique, les méthodes de travail, l'équipe pédagogique ... soient adaptés à tous les élèves. Une autre organisation de l'école doit alors être envisagée. Cette mallette pédagogique pourra outiller les enseignants désireux de favoriser l'inclusion au sein de leur école.

## **Thème 1 - Handicap mental et déficience intellectuelle : définitions**

Fiche 1 - La déficience intellectuelle : qu'est-ce que c'est ?

Fiche 2 - Déficience intellectuelle et maladie mentale : quelle différence ?

Fiche 3 - La personne avec une déficience intellectuelle : ses forces et ses faiblesses.

## **Thème 2 - Inclusion scolaire : principes et généralités**

Fiche 1 - Quelle différence entre l'inclusion et l'intégration ?

Fiche 2 - L'école pour tous.

Fiche 3 - Bienfaits et avantages de l'inclusion scolaire.

Fiche 4 - Les aménagements raisonnables.

Fiche 5 - Le cadre légal : règles et procédures.

## **Thème 3 - Outils et bonnes pratiques**

Fiche 1 - Les conditions d'apprentissage : l'environnement.

Fiche 2 - Parler de la déficience intellectuelle aux autres élèves.

Fiche 3 - Des pratiques inclusives.

Fiche 4 - Des outils pour apprendre le calcul.

Fiche 5 - Des outils pour apprendre la lecture.

Fiche 6 - Des outils pour soutenir la communication.

## **Thème 4 - Pédagogie et méthodes d'enseignement**

Fiche 1 - Le temps.

Fiche 2 - L'évaluation différenciée.

Fiche 3 - Travailler en partenariat.

Fiche 4 - Le plan individualisé d'apprentissage.

Fiche 5 - Les objectifs différenciés.

Fiche 6 - Adapter la pédagogie.

## **Thème 5 - Témoignages**

Fiche 1 - Jean-Jacques Detraux, professeur émérite et fondateur du [CEFES](#).

Fiche 2 - Gilberte Havart, inspectrice primaire pour les écoles accueillant des élèves en intégration.

Fiche 3 - Christine Jamaer, coordinatrice des conseillers pédagogiques du diocèse de Liège.

Fiche 4 - Ana Simmross, fondatrice de l'asbl : « [Éducation sans Limites](#) » et maman de Belén.

Fiche 5 - Belén, l'une des premières élèves en inclusion dans le secondaire en Belgique francophone.

Fiche 6 - Dominique Paquot, directeur de l'école primaire [Singelijn](#).



# Thème 1 - Handicap mental et déficience intellectuelle : définitions

## Fiche 1 - La déficience intellectuelle : qu'est-ce que c'est ?

- La déficience intellectuelle
- Les causes de la déficience intellectuelle
- Déficience, handicap : quelle différence ?
- La sensibilité émotionnelle

## Fiche 2 - Déficience intellectuelle et maladie mentale : quelle différence ?

## Fiche 3 - La personne avec une déficience intellectuelle : ses forces et ses faiblesses.

- Quelles difficultés peut-elle rencontrer ?
- Les capacités de la personne.



## Fiche 1 : La déficience intellectuelle, qu'est-ce que c'est ?

### La déficience intellectuelle

L'Association Américaine du Retard Mental (AAMR) définit la déficience intellectuelle comme une incapacité caractérisée par :

- des limitations significatives du fonctionnement intellectuel ;
- des limitations du comportement adaptatif qui se manifestent dans les habiletés conceptuelles, sociales et pratiques.

Cette incapacité survient avant l'âge de 18 ans et est le plus souvent présente dès la naissance. La déficience intellectuelle n'est pas une maladie mentale, vous trouverez les différences majeures entre les deux notions dans la Fiche 2 : « déficience intellectuelle et maladie mentale ».

### Les causes de la déficience intellectuelle

Les causes possibles de la déficience intellectuelle sont très nombreuses. Certaines sont d'origine génétique ou chromosomique. Parmi celles-ci, on peut notamment citer la trisomie 21 (présence de trois chromosomes 21 au lieu de deux), le syndrome de l'X-fragile (anomalie dans un gène du chromosome X) ou encore la phénylcétonurie (anomalie d'un gène du chromosome 12).

D'autres déficiences peuvent résulter :

- d'infections (contractées par la mère pendant la grossesse, comme la rubéole, ou contractées par l'enfant, comme la méningite) ;
- d'intoxications (par exemple dues à l'alcoolisme de la mère pendant la grossesse) ;
- d'un manque d'oxygénation du cerveau à la naissance ;
- d'un traumatisme crânien pendant l'enfance ;
- d'une carence de soins ou d'un abandon affectif au bas âge de la vie (les stimuli sont en effet nécessaires au développement intellectuel).



## **Déficience, handicap : quelle différence ?**

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a nettement distingué les concepts de déficience, incapacité et désavantage ou handicap. Suite à une déficience, (insuffisance physique ou mentale) une personne peut manifester une ou plusieurs incapacités. Il s'agit là d'une réduction fonctionnelle des capacités à accomplir une activité.

Suite à des déficiences ou à des incapacités, une personne peut vivre des handicaps (ou désavantages). Le handicap est la conséquence sociale de l'incapacité, c'est la gêne qui rend difficile ou empêche l'accomplissement des rôles sociaux habituels en fonction de l'âge et du sexe de l'individu dans un contexte donné.

Pour adapter au mieux l'environnement et réduire la situation handicapante, des aménagements raisonnables (voir thème 2 – fiche 4) doivent être mis en place.

## **La sensibilité émotionnelle**

Comme son mécanisme cognitif est limité, la personne accorde plus d'importance à l'émotionnel, elle réagit en tenant compte de l'affectivité qu'elle ressent.

Elle capte ainsi nos diverses émotions sans pouvoir comprendre ce qu'il se passe en réalité.

Souvent, la personne avec une déficience intellectuelle est à la recherche d'un contact privilégié avec les personnes qui l'entourent.



## Fiche 2: la déficience intellectuelle n'est pas une maladie mentale !

DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	MALADIE MENTALE
Elle est permanente.	Elle peut être temporaire dans certains cas et « chronique » pour d'autres personnes.
Étant le plus souvent présente dès la naissance, elle se déclare avant 18 ans.	Elle apparaît généralement à l'adolescence et à l'âge adulte.
Le développement intellectuel est inférieur à la moyenne.	Le développement intellectuel est normal.
Des facteurs génétiques ou environnementaux en sont souvent à l'origine.	Elle peut avoir des causes génétiques, sociales et / ou psychologiques. Elle débute souvent suite à des difficultés à gérer des sentiments de dépression, d'anxiété et de confusion.
Elle cause des difficultés d'apprentissage et de compréhension.	Elle entraîne des perturbations dans de nombreuses fonctions comme les sens, la pensée, les sentiments, la motivation...
Il en existe différents degrés générant différents degrés de besoin de soutien.	Il en existe une grande diversité, nécessitant différentes formes de traitement.
Devenir « normal » ou « guérir » est impossible. Soutenir les apprentissages tout au long de la vie augmente le niveau d'autonomie.	Le retour à la vie normale est possible, après stabilisation ou guérison.
Les personnes avec une déficience intellectuelle ont besoin d'une éducation, d'une formation et d'un soutien adaptés à leurs besoins afin d'être capables de vivre incluses dans la société.  Elles peuvent faire appel à des services généraux et/ou spécifiques. Elles peuvent avoir besoin de suivis paramédicaux comme la kinésithérapie, la logopédie...  Les médicaments n'ont pas d'effet sur la déficience intellectuelle.	Les personnes souffrant d'une maladie mentale sont considérées comme des patients.  Elles ont le plus souvent besoin d'un traitement combinant médication, psychothérapie et assistance sociale. L'hospitalisation est parfois nécessaire.  Les groupes d'entraide peuvent être d'un grand soutien.



Certaines personnes en situation de handicap mental peuvent aussi avoir des problèmes de santé mentale. On parle alors de **double diagnostic** :

Selon la plateforme de concertation en santé mentale des régions du Centre et de Charleroi, « la notion de « *double diagnostic* » désigne la coexistence d'une déficience intellectuelle avec un ou plusieurs diagnostics psychiatriques ».



## Fiche 3 - La personne avec une déficience intellectuelle : ses forces et ses faiblesses.

### Quelles difficultés peuvent-elles rencontrer ?

En raison des limitations significatives du fonctionnement intellectuel et du comportement adaptatif, les personnes en situation de handicap mental ont des caractéristiques communes, des difficultés similaires pouvant être compensées par des aménagements raisonnables (liste non-exhaustive) :

- **Décrypter, comprendre des informations et les mémoriser.**
  - Parler lentement, calmement, en articulant bien.
  - Utiliser un vocabulaire et des phrases simples.
  - Donner une information à la fois.
  
- **Comprendre les concepts abstraits, comme les expressions de langage (« je marche sur des œufs »).**
  - Utiliser le premier degré.
  - Rester concret.
  
- **Fixer son attention, se concentrer.**
  - Laisser une large place au support visuel et au contact tactile (quand la personne avec une déficience l'accepte).
  
- **Acquérir et maîtriser les savoirs de base (lire, écrire, compter).**
  - Utiliser les règles du « facile à lire et à comprendre » (voir thème 3 fiche 6).
  - Faire preuve de patience.
  
- **Se repérer dans le temps, évaluer l'écoulement du temps, se repérer dans l'espace et s'orienter.**
  - Utiliser des pictogrammes, un calendrier, des images, des photos, etc.



- **Comprendre et utiliser le langage : communiquer et s'exprimer.**

- Utiliser un vocabulaire et des phrases simples permet souvent de communiquer, de se faire comprendre et de comprendre l'autre.
- Respecter le temps de latence dont la personne a besoin. Elle présente parfois un déficit au niveau de la vitesse de traitement des informations.

**Les capacités de la personne.**

La déficience intellectuelle touche des personnes à des degrés très divers. Elle peut être légère, modérée, grave ou profonde. Ainsi, de nombreuses personnes porteuses d'une déficience sont capables, à différents degrés, de :

- comprendre des mots, des phrases ;
- se débrouiller / se repérer au moyen d'images, de photos, de logos, de pictogrammes ;
- compter (utiliser les chiffres) ;
- lire l'heure ;
- avoir des connaissances plus approfondies dans un domaine qui les passionne ;
- apprendre tout au long de leur vie.

Comme tout le monde, ces personnes ont des difficultés, mais aussi des capacités. Certaines « *peuvent avoir des qualités supérieures à la moyenne* »<sup>1</sup> :

- une spontanéité ;
- moins de filtres dans les relations humaines ;
- un regard différent.

---

<sup>1</sup> Guy Hubert, formateur, psychopédagogue spécialisé dans l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap, expérience de travail en milieu institutionnel et en service d'accompagnement.



# Thème 2 - Inclusion scolaire : principes et généralités

## Fiche 1 - Quelle différence entre l'inclusion et l'intégration ?

- SOS définitions...
- Concrètement, ça change quoi ?

## Fiche 2 - L'école pour tous.

## Fiche 3 - Bienfaits et avantages de l'inclusion scolaire.

## Fiche 4 - Les aménagements raisonnables.

## Fiche 5 - Le cadre légal : règles et procédures.

- L'éducation est un droit.
- Le décret d'intégration scolaire.
- Les périodes d'accompagnement.
- L'intégration hors décret.



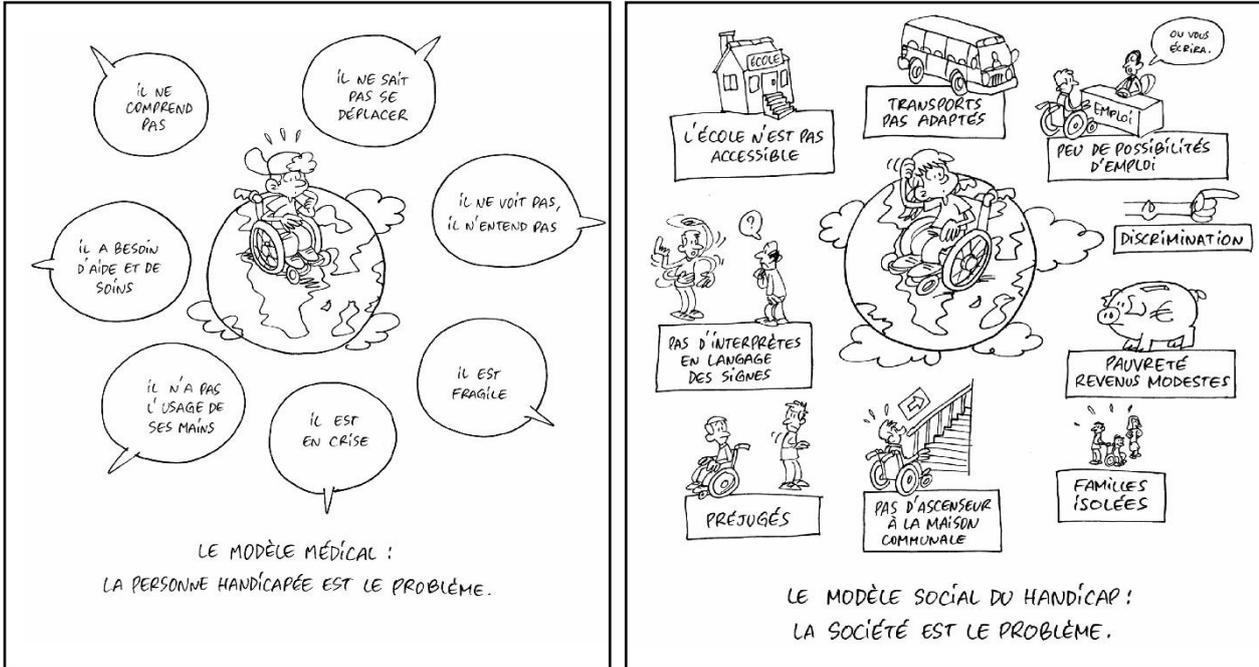
## Fiche 1 - Quelle différence entre inclusion et intégration

### SOS définitions ...

Les termes « inclusion » et « intégration » découlent de deux conceptions différentes du handicap et de la santé qui se sont succédées historiquement. L'intégration est en lien avec le modèle médical du handicap, elle porte le regard sur la personne et son état, tandis que l'inclusion résulte du modèle social, de la société et des obstacles qu'elle peut ériger. Ce sont également deux conceptions différentes de la participation sociale :

**L'intégration** cherche à (ré)adapter la personne, rétablir ou compenser des fonctions défaillantes - qu'elles soient physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles - pour l'intégrer dans la société à travers des structures spécialisées ;

**L'inclusion** cherche prioritairement à transformer la société, lever les barrières qui font obstacle à l'accessibilité aux structures ordinaires d'enseignement, de santé, d'emploi et de services sociaux, selon un principe d'égalité de droit. L'inclusion est donc un concept récent. C'est un mot en chantier, tout comme le processus de participation sociale auquel il fait référence. Un processus qui n'a rien à voir avec celui de l'intégration. L'inclusion est un idéal vers lequel tendre, à nous tous de le concrétiser !



© Tous différents mais ensemble, AP<sup>3</sup> Wallonie

## Concrètement, ça change quoi ?

L'**intégration scolaire** permet à l'enfant en situation de handicap de fréquenter l'école ordinaire. Considéré comme un élève différent, il s'agit alors de le rendre capable de suivre un cursus normalisé (sous peine d'exclusion).

L'**inclusion scolaire** relève d'une philosophie différente. Elle rend l'école capable d'accueillir tous les élèves et d'offrir un enseignement adapté aux besoins de chacun. Elle part du principe que tout enfant a le droit de fréquenter l'école ordinaire. L'inclusion nécessite un changement de point de vue et doit être pensée, dès le départ, pour tous : chaque élève a en fait des besoins spécifiques !

C'est l'environnement qui est questionné et plus seulement la différence spécifique de l'individu.



## Fiche 2 : L'école pour tous

L'objectif de cette fiche est de changer les réflexes d'orientation des élèves : l'orientation vers l'enseignement ordinaire est à envisager en priorité.

D'abord, parce que c'est **un droit reconnu dans la [Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées](#)**, ratifiée par la Belgique. La [Convention relative aux droits de l'enfant](#), adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989, s'inscrit également dans cette logique. Ensuite, parce que certains enfants peuvent suivre un enseignement ordinaire moyennant certaines adaptations.

Parce que les écoles ne sont pas (encore) prêtes, de manière structurelle, à accueillir les élèves en situation de handicap, ceux-ci auront souvent besoin que des **aménagements** soient organisés dans leur parcours scolaire. Ces aménagements peuvent prendre différentes formes : matériels ou immatériels, pédagogiques ou organisationnels. Il ne s'agit pas d'avantager une partie de la classe au détriment de l'autre mais de **compenser les désavantages liés au handicap**, à un environnement inadapté. Un des buts de l'inclusion scolaire est de permettre à l'élève de participer aux mêmes activités que ses condisciples, selon ses propres capacités et à son rythme.

À partir du moment où nous voulons que chaque individu puisse vivre normalement en société, il est normal que les enfants avec une déficience intellectuelle grandissent avec les autres enfants de leur voisinage. L'école, ce n'est pas juste une matière, c'est avant tout un milieu social qui permet de s'insérer dans la vie de son quartier, de participer à des événements avec ses compagnons de classe.

C'est là que le futur adulte apprend la vie en communauté, acquiert les bases de la citoyenneté. C'est là aussi qu'il va apprendre à reconnaître et respecter les différences, qu'elles soient sociales, philosophiques, physiques ou mentales. En vivant pleinement l'inclusion, la sienne et celles des autres, le jeune développera sa capacité d'empathie, son esprit d'entraide, de tolérance et d'humanisme ; des valeurs faisant écho à celles de la citoyenneté.



## Fiche 3 - Bienfaits et avantages de l'inclusion scolaire

L'inclusion scolaire consiste à modifier la façon dont les écoles, les classes, les programmes, les cours et les évaluations sont conçus afin que tous les enfants puissent y participer et apprendre. L'inclusion, c'est découvrir des méthodes d'enseignement différentes afin que tous les élèves soient impliqués activement dans les classes.

L'épanouissement des enfants doit garder une place importante dans la scolarité. De l'inclusion découle l'apprentissage de nouvelles relations respectueuses de chacun, tant pour les enfants que pour les adultes.

L'inclusion scolaire ne se destine pas exclusivement à certains enfants. L'inclusion n'est pas une notion pour laquelle un élève doit être préparé. Chaque enfant présent dans la classe profite des bénéfices de l'inclusion.

De nombreux avantages découlent des projets d'inclusion scolaire, en voici quelques exemples :

- ils développent les forces et les talents de chaque enfant grâce à des objectifs adaptés à chacun (individuels et différenciés) ;
- ils stimulent l'entraide, la prise de responsabilité et l'autonomie, grâce au tutorat ;
- ils encouragent la culture de la diversité et du respect. L'inclusion permet de faire comprendre et de faire vivre les différences ;
- fréquenter l'école du quartier permet de créer des liens d'amitié locaux et durables, tant pour les enfants que pour les adultes.

L'école est le reflet de la société. Ainsi pouvons-nous espérer qu'une école où les valeurs de respect, d'entraide, d'ouverture d'esprit, de diminution des ségrégations et de plus d'égalité raisonnent, nous amènent vers une meilleure société de demain.



## Fiche 4 – Les aménagements raisonnables<sup>2</sup>

L'enseignement qui permet aux élèves de participer à la vie scolaire sans aménagement individuel supplémentaire est appelé « [Conception Universelle de l'Apprentissage](#) ». Nos écoles ne sont pas (encore) préparées à le mettre en place. En attendant que cela soit le cas, il est nécessaire de prévoir des aménagements raisonnables.

### Définition de l'aménagement raisonnable

C'est une mesure concrète permettant de réduire les effets négatifs d'un environnement inadapté sur la participation d'une personne à la vie en société.

L'aménagement raisonnable est une mesure individuelle prise en fonction des besoins de la personne en situation de handicap pour qu'elle puisse accéder aux mêmes avantages que les autres, participer activement à la société et donc évoluer sur un pied d'égalité avec les autres citoyens.

Il peut prendre différentes formes : matérielle ou immatérielle, pédagogique ou organisationnelle.

Dans certains cas, l'aménagement pourra profiter à plusieurs élèves : un aménagement architectural pour les personnes ayant une déficience motrice pourra également profiter aux personnes âgées.

Il ne s'agit pas d'avantager certaines personnes mais de compenser les désavantages liés à la situation de handicap. Le handicap, depuis la loi du 25 février 2003, fait partie des critères de discrimination dits « non raciaux ».

---

<sup>2</sup> Le contenu de cette fiche provient du guide réalisé par UNIA : « [À l'école de ton choix avec un handicap – Les aménagements raisonnables dans l'enseignement](#) », Bruxelles, octobre 2016, 3<sup>ème</sup> édition

*On entend par « discrimination fondée sur le handicap » toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le handicap qui a pour objet ou pour effet de compromettre ou réduire à néant la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, sur la base de l'égalité avec les autres, de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel, civil ou autres. La discrimination fondée sur le handicap comprend toutes les formes de discrimination, y compris le refus d'aménagement raisonnable (<http://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf>)*



Ainsi, [loi du 10 mai 2007 ou loi anti –discrimination](#) stipule que l'absence d'aménagement raisonnable pour les personnes avec un handicap constitue une discrimination.

### Situations vécues :

- Éline est une élève trisomique en première primaire dans l'enseignement ordinaire. Quand elle s'adresse à elle, l'institutrice emploie des mots simples et énonce une seule consigne à la fois.

Elle utilise souvent un support concret, imagé. Chaque matin, le programme de la journée lui est présenté à l'aide de pictogrammes (lecture, récréation, repas, activité manuelle...).

Un appui pédagogique est organisé avec un enseignant d'une école spécialisée et des réunions périodiques sont réalisées avec tous les intervenants utiles, selon le décret Intégration scolaire (pour plus de précisions, voir la Fiche 5 « Le cadre légal – Règles et procédures »).

- Lola est une élève polyhandicapée. Tandis que les autres élèves répondent à une interrogation écrite, l'institutrice interroge Lola oralement au moyen de questions à choix multiple. Lola lui fait comprendre la réponse qu'elle choisit.



## Fiche 5 - Le cadre légal : règles et procédures.

### L'éducation est un droit.

Dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enfant en situation de handicap, comme tout autre enfant, doit fréquenter l'une des formes d'enseignement suivantes :

- l'enseignement ordinaire ;
- L'enseignement ordinaire de façon totale ou partielle, inscrit dans un processus d'intégration<sup>3</sup> ;
- l'enseignement spécialisé.

Dans tous les cas, les familles doivent avoir le choix.

L'école doit, si nécessaire, mettre en place des aménagements raisonnables<sup>4</sup>.

Il est important de noter que, mis à part la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap, il n'existe pas encore de cadre légal qui encadre les projets d'inclusion scolaire. La seule référence juridique actuelle reste le décret d'intégration scolaire.

### Le décret intégration scolaire.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'intégration scolaire (notez que le texte légal ne parle pas encore d'inclusion) est organisée par le [décret du 05/02/2009](#) qui fixe les différentes modalités d'intégration au sein des établissements d'enseignement ordinaire. Légalement, une école ne peut refuser une inscription.

Quatre « formules » différentes d'intégration sont envisageables, en partenariat avec un établissement d'enseignement spécialisé :

- intégration permanente totale,

---

<sup>3</sup> Au sens du décret du 3 mars 2004 (redéfini dans le décret du 2/02/2009).

<sup>4</sup> Informations issues de « à l'école de ton choix avec un handicap » d'UNIA.



- intégration permanente partielle,
- intégration temporaire totale,
- intégration temporaire partielle.

Les formules d'intégration temporaire et/ou partielle semblent difficiles à mettre en place. Elles placent les enfants dans une situation particulièrement instable, à - même de fragiliser un projet d'intégration.

L'intégration permanente totale offre à l'élève une scolarité plus sereine. L'élève suit ses cours dans l'enseignement ordinaire, pendant l'entièreté de l'année scolaire, tout en bénéficiant, en fonction de ses besoins, d'un accompagnement assuré par l'enseignement spécialisé.

### **Les périodes d'accompagnement**

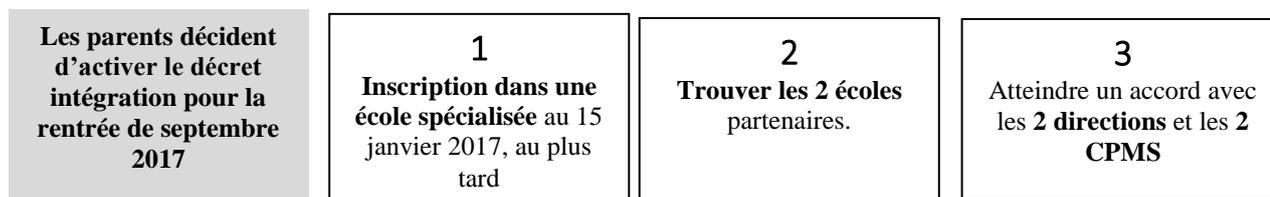
Lorsqu'un accord peut être conclu pour mettre en place un projet d'intégration, l'élève pourra bénéficier de périodes d'accompagnement. Ce sont des professeurs de l'établissement spécialisé qui sont alors détachés dans l'établissement ordinaire pour épauler l'élève et l'équipe éducative. Le nombre de périodes est de 4 par semaine (4 x 50 minutes), pour les élèves de type 2 (retard mental léger modéré ou sévère). Les élèves de type 4,5, 6 ou 7<sup>5</sup> intégrés dans le 3<sup>ème</sup> degré qui bénéficient de 8 périodes par semaine.

---

<sup>5</sup> Type 1 : retard mental léger - Type 2 : retard mental léger modéré ou sévère – Type 3 : troubles du comportement – Type 4 : déficiences physique – Type 5 : maladies / convalescence – Type 6 : déficiences visuelles – Type 7 : déficiences auditives – Type 8 : troubles de l'apprentissage



Exemple de procédure pour une rentrée scolaire en 1<sup>ère</sup> primaire le 1<sup>er</sup> septembre 2017 :



**1. L'élève doit être régulièrement inscrit dans une école spécialisée au 15 janvier précédant l'année scolaire pour laquelle l'intégration est demandée.**

Une seule inscription suffit, il ne doit pas fréquenter l'enseignement spécialisé pour autant. L'élève peut par exemple rester dans la classe maternelle de son école ordinaire habituelle.

**2. Deux écoles partenaires doivent être trouvées pour mettre en place le décret intégration, une ordinaire et une spécialisée :**

Chacune de ces écoles devra être d'accord, en concertation avec son équipe pédagogique et ses Centres Psycho – Médico Sociaux (CPMS), de mettre en place ce projet d'intégration.

**3. Si la concertation entre ces différents acteurs débouche sur :**

- **un avis favorable** → on définit un projet d'intégration pour l'élève → le protocole d'intégration est établi.
- **un avis défavorable** → chaque partie en désaccord devra le communiquer par écrit et motiver sa décision à la direction de l'école et aux parents.

L'aide des services d'aide précoce (SAP) et des services d'aide à l'intégration (SAI) vient en supplément. Plus d'informations sont disponible dans l'annexe « Les bonnes adresses ».

**L'intégration hors décret.**

Pour les enfants à besoins spécifiques inscrits directement dans l'ordinaire, « hors décret », on parle **d'intégration « sauvage »**. Cela signifie que la direction de l'école a accepté de mettre en place, en accord avec son équipe pédagogique, un accompagnement spécifique pour permettre à l'élève d'intégrer son établissement.



# Thème 3 - Outils et bonnes pratiques

## Fiche 1 - Les conditions d'apprentissage : l'environnement

- Adaptation de l'emploi du temps de l'élève.
- Aménagement de la classe.
- L'ergonomie.

## Fiche 2 - Parler de la déficience intellectuelle aux autres élèves

- Quelques outils
  - Le jeu du labyrinthe
  - Intervention des parents
  - Sensibilisations
  - Vidéos

## Fiche 3 - Des pratiques inclusives

## Fiche 4 - Des outils pour apprendre le calcul

- Montessori - les chiffres rugueux
- Yes we can

## Fiche 5 - Des outils pour apprendre la lecture

- See and learn
- La planète des alphas

## Fiche 6 - Des outils pour soutenir la communication

- Le « Facile à lire et à comprendre »
- La méthode Sésame



## Fiche 1 - Les conditions d'apprentissage : l'environnement

### Adaptation de l'emploi du temps de l'élève

Certains cours peuvent être supprimés de l'agenda de l'élève afin de faciliter les rendez-vous chez les médecins qui le suivent (psychologue, logopède...). Cela permet d'éviter une fatigue supplémentaire, par exemple lorsque les élèves doivent se rendre à leurs rendez-vous médicaux après la journée d'école.

Il est aussi envisageable d'aménager les temps de pauses (lors du repas par exemple) en les augmentant.

Le planning type de la journée d'école peut être représenté par des images ou des pictogrammes. L'enfant pourra alors bénéficier d'un repère clair des différents temps forts de sa journée d'école.

### Aménagement de la classe

Il est préférable de privilégier les pôles d'activités dans la classe plutôt qu'un alignement standard devant le tableau noir.

Il faut, dès que possible, favoriser les petites classes comprenant une vingtaine d'élèves au maximum.

L'idéal est de placer le poste de travail de l'élève près de l'enseignant car il a besoin de repères et de suivi. Il faut également veiller à ce que l'enfant ait suffisamment d'espace sur son banc pour ne pas se sentir à l'étroit, tout en n'étant pas isolé des autres étudiants.

Il est important de minimiser les sources de distraction. Par exemple, éviter de placer l'élève près d'une fenêtre, ou encore réduire les sources de bruit et de mouvement au sein de la classe.

Il est également nécessaire d'être imaginatif et de pouvoir organiser sa classe en fonction des besoins de l'enfant en situation de handicap. Bien souvent, l'aménagement d'un coin plus calme prend en compte les différents rythmes dont il a besoin en cours de journée.



Un bon exemple est l'école d'Henderson, aux États-Unis, qui a pour devise « Meilleurs tous ensemble ». Elle a été fondée par un groupe de parents convaincus que l'inclusion est simplement une forme de diversité et amène un espace où chaque enfant peut valoriser ses atouts. Une [présentation vidéo de l'aménagement de ces classes](#) est disponible sur le site internet d'Inclusion.

## L'ergonomie

Voici quelques exemples d'adaptations pouvant facilement être mis en place :

- un simple coussin rajouté sur la chaise peut faciliter la capacité de concentration ;
- prévoir un coin plus calme dans la classe, comme un lieu de lecture, avec des coussins ;
- ne pas hésiter à permettre (dans des conditions précises) de se lever de sa chaise ;
- ne pas oublier que chaque petit détail peut devenir un aménagement et favoriser la bonne conduite du projet d'inclusion scolaire.



## Fiche 2 - Parler de la déficience intellectuelle aux autres élèves.

Accueillir un enfant avec une déficience intellectuelle demande une préparation importante, qui doit se faire en concertation avec l'équipe pédagogique et la famille (parents et enfant).

Cette préparation nécessite également un travail avec les autres élèves de la classe. Ces derniers doivent être sensibilisés à la différence et au handicap mental. La situation doit être expliquée à tous sans tabou et avec des mots simples.

Les enseignants doivent être disponibles pour répondre aux questions des élèves de la classe de façon la plus naturelle possible. Les aménagements raisonnables mis en place pour les élèves avec une déficience intellectuelle peuvent parfois susciter un sentiment de jalousie des autres élèves. Il faut donc leur expliquer pourquoi ces aménagements sont proposés.

Des mises en situations, faciles à mettre en place, peuvent aider les enseignants à démystifier la question du handicap mental.

### Quelques outils

#### → Le jeu du labyrinthe

Le jeu du labyrinthe bouleverse nos sens cognitifs et nos repères. Il suffit de placer un miroir face au labyrinthe et de faire celui-ci en gardant les yeux rivés sur le miroir. Les enfants pourront, lors de ce petit jeu, expérimenter la situation de handicap.

Plus d'informations sur ce jeu et ses modalités d'utilisation sur simple demande auprès de Justine Lebourg, Coordinatrice du service Éducation permanente ([jle@inclusion-asbl.be](mailto:jle@inclusion-asbl.be)).

#### → Intervention des parents

Inclusion, en tant qu'association de parents et de personnes, propose des lieux de rencontre et de partage d'expériences entre parents.



Une de nos familles-membre est par exemple intervenue dans la classe de son fils pour parler du handicap. L'enfant avait précédemment écrit une lettre aux autres élèves expliquant sa différence et les bonnes conduites à adopter pour faciliter son quotidien dans la classe (environnement calme, éviter les gestes brusques, aller le chercher dans la cour de récréation...). Lors de cette rencontre, le jeune homme n'avait pas souhaité être présent.

Attention toutefois, les bonnes conduites à adopter varient fortement d'un enfant à un autre. Une analyse des besoins individuels reste donc indispensable.

#### → **Sensibilisations**

Nous organisons des sensibilisations à l'inclusion scolaire et à la déficience intellectuelle à destination des enseignants. N'hésitez pas à contacter Justine Lebourg, Coordinatrice du service Éducation permanente ([jle@inclusion-asbl.be](mailto:jle@inclusion-asbl.be)) pour planifier une sensibilisation.

#### → **Vidéo**

La vidéo [Mon ami Tom](#), en accès libre sur notre [site web](#), elle s'adresse aux enfants et leur explique la différence. Cette vidéo réalisée, par l'association française Autisme sans frontières 85, nous indique des exemples d'aménagements raisonnables qu'enseignants et camarades de classe peuvent adopter, favorisant l'école inclusive.



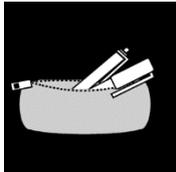
## Fiche 3 - Des pratiques inclusives

Cette fiche reprend quelques exemples de pratiques inclusives concrètes pouvant rapidement être mises en place au sein d'une classe.

- ↪ Ajuster les consignes : plus courtes, plus simples, plus concrètes, les surligner, les lire à haute voix...
- ↪ Réaliser des dictées avec des mots à coller.
- ↪ Utiliser des pictogrammes. Pour l'emploi du temps, le programme de la journée, le nom des matières, les différents coins de la classe et de l'école...

**Exemple :**

**Avant de partir, je vérifie :**



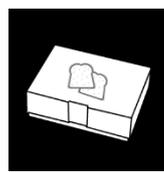
**Mon plumier**



**Mes fardes**



**Ma gourde**



**Ma boîte à tartines**



**Mon pull**

- ↪ Faire certaines interrogations à l'oral plutôt qu'à l'écrit.
- ↪ Alléger les plumiers pour ne pas alourdir l'organisation et mettre une photo du plumier pour compter ses objets.
- ↪ Renforcer les comportements positifs : féliciter l'élève et éviter de fixer des objectifs trop élevés qu'il ne pourra réussir ou, le cas échéant, le préparer à la difficulté et à l'échec. L'élève a besoin d'être encouragé et valorisé.
- ↪ Raccourcir les lectures.
- ↪ Introduction à l'ordinateur et aux nouvelles technologies : par exemple, l'iPad, offre de nombreuses applications qui permettent à l'enfant de développer certaines capacités cognitives, psychomotrices et graphiques très intuitives.

[EtiGliss](#) et [EtiMemo](#) sont deux applications gratuites pour tablettes numériques spécifiquement conçues pour permettre aux enseignants de créer des activités d'apprentissage attractives, efficaces et centrées sur les contenus disciplinaires qu'ils auront eux-mêmes choisis.



- Privilégier les feuilles d'écriture avec des trous pour écrire quelques mots et ne pas faire écrire à l'enfant un texte complet.

Il n'existe pas de listes toutes faites à appliquer telles quelles lorsque l'on parle d'inclusion scolaire pour les personnes avec une déficience intellectuelle. La plupart des adaptations doivent être envisagées au cas par cas.



## Fiche 4 - Des outils pour apprendre le calcul

### Montessori - les chiffres rugueux

[« Nature & Découvertes » propose du matériel Montessori](#) de qualité, à prix beaucoup plus abordable que sur tout autre site internet Montessori.

Le coffret [« Les chiffres rugueux »](#) se compose d'un petit livret de 32 pages accompagné de fiches. Il permet aux enseignants et / ou aux parents de développer l'esprit mathématique chez l'enfant et de réaliser quelques activités.

### Yes we can

[La méthode Yes we can](#) est utilisée dans l'apprentissage des mathématiques. Mise en place dans le cadre d'un projet européen, cette méthode a été conçue par un professeur spécialisé, maman d'une enfant avec le syndrome de Down. Elle a été développée à l'Institut Leoben, en Autriche.

*Yes we can* prend en compte la situation personnelle et individuelle de chaque élève pour développer ses compétences de base en mathématiques.

L'objectif est de faciliter l'acquisition des mathématiques de tous les jours et de donner les clés de l'autonomie au quotidien, telles que :

- lire l'heure - les horaires des transports en commun ;
- aller dans les magasins - au café - au cinéma ;
- mesurer, peser des quantités pour cuisiner, bricoler ;
- téléphoner aux amis, demander de l'aide...



## Fiche 5 - Des outils pour apprendre la lecture

### See and learn

[See and learn](#) découle de l'approche anglaise du « **Down SED : Down Syndrome Education International** » qui préconise la sensibilisation à la lecture dès les 9 mois de l'enfant. Ce programme d'enseignement développe quatre domaines clés dans l'apprentissage de la lecture : la parole, la langue, la lecture et les compétences en mémoire.

Ces domaines permettent de répondre aux besoins d'apprentissages supplémentaires des enfants porteurs du syndrome de Down avec des activités ludiques, pratiques et adaptées à leur développement individuel. Avec l'aide de supports visuels, cette méthode d'enseignement accompagne les enfants dans l'apprentissage des lettres-sons et dans la phonétique pour la lecture.

### La planète des alphas

Reconnue par l'Unesco, [La planète des alphas](#) est une méthode facilitant l'apprentissage de la lecture. Elle est utilisée par plus de 50 000 professionnels de l'enseignement en Suisse, en Belgique, en France et au Canada. L'objectif de cette méthode est de faire découvrir, progressivement et sous forme de jeu, des comptines et des chansons.

De façon ludique, les enfants apprennent la lecture en trois étapes :

- découverte du principe alphabétique et acquisition des correspondances entre les sons qui sont représentés par des lettres ;
- découverte et acquisition des correspondances entre plusieurs lettres « ou » - « an » - « on » ... et des sons.
- découverte et acquisition des manières les plus courantes d'orthographier un même son (« au » et « eau », par exemple).

Une fois ces trois étapes réalisées, les enfants peuvent lire des textes avec ces différentes notions.



## Fiche 6 - Des outils pour soutenir la communication

### Le « Facile à lire et à comprendre »

Ce logo représente le langage facile à lire et à comprendre. Le facile à lire et à comprendre est une méthode de traduction en langage accessible à tous. C'est un aménagement raisonnable (voir thème 2 – fiche 4) simple à mettre en place. Le facile à lire permet d'augmenter l'accessibilité à la lecture et à la communication des personnes avec une déficience intellectuelle. Il consiste à rédiger de manière simple, avec des phrases plus courtes, en utilisant des termes aisés à comprendre. Pour une bonne utilisation de celui-ci, des règles doivent être respectées.



#### Règles d'utilisation du facile à lire

Les textes en facile à lire sont caractérisés par :

- ➔ l'usage d'un langage simple, sans détours (évités les concepts abstraits) ;
- ➔ la présence d'une seule idée maîtresse par phrase (utilisez des mots brefs et du langage quotidien, utilisez des phrases brèves, ne traitez qu'une idée par phrase) ;
- ➔ l'absence de langage technique, d'abréviations et d'initiales (utilisez des exemples pratiques) ;
- ➔ une structure claire et logique (observez une ponctuation simple, évitez le mode subjonctif, utilisez les verbes à la forme active plutôt qu'à la forme passive).

L'aspect graphique de l'information a également son importance. Photographies, pictogrammes et images peuvent faciliter la compréhension du texte. Ces illustrations doivent s'expliquer par elles-mêmes et constituer un complément clair et précis. La mise en page du texte et les illustrations doivent être considérées avec attention : caractères plus gros, aération suffisante entre les mots et les phrases, pas de justification de texte à droite, pas de colonne.



**Exemple de facile à lire : définition de l'inclusion scolaire**

L'inclusion à l'école, c'est accueillir tous les élèves,  
même les élèves handicapés.

La loi dit que tous les enfants  
ont le droit d'aller à l'école de leur choix.

Notre association est d'accord avec cela.

Notre association veut aider les professeurs  
qui font de l'inclusion scolaire.

Pour aller plus loin :

Inclusion organise des formations à destination des professionnels autour de la pratique du « langage facile à lire ». La première formation s'intitule « Pour une meilleure communication : le langage facile à lire » et la deuxième « Apprendre à échanger autour de la pratique du langage facile à lire ». Celle-ci est réservée aux personnes ayant déjà suivi la première formation.

Personne de contact : Céline Picard, Coordinatrice des formations d'Inclusion : 02.247. 60.14  
- [cpi@inclusion-asbl.be](mailto:cpi@inclusion-asbl.be).

## La méthode Sésame

Le « Sésame » est **une méthode gestuelle de communication**. Cette méthode est destinée à des personnes en situation de handicap mental léger, modéré ou profond de tout âge :

- « n'ayant pas de langage articulé et ayant difficilement la compréhension de ce langage ;
- n'ayant pas de langage articulé mais bien la compréhension de ce langage ;



- *ayant le langage articulé difficilement compréhensible ;*
- *ayant des difficultés dans l'apprentissage des notions abstraites (couleurs, temporalité, etc.) »<sup>6</sup>.*

Les deux objectifs de cette méthode sont les suivants :

- mieux comprendre ce que la personne en situation de handicap mental exprime ;
- mieux se faire comprendre par la personne en situation de handicap mental.

À chaque utilisation de la méthode Sésame, la parole, les gestes et les signes sont automatiquement associés.

Conseils d'utilisation: pour utiliser cette méthode, il est important de suivre la formation de base. Les risques d'erreurs de lectures sont trop importants pour des personnes qui ne seraient pas formées.

Pour plus d'informations sur cette méthode contactez Madame Zohra Akif – École La Clairière - 02/661.78.05 // [z.akif@laclairiere.be](mailto:z.akif@laclairiere.be).

---

<sup>6</sup> La méthode *Sésame* a été créée par La Clairière, une école d'enseignement spécialisé maternelle, primaire et secondaire de type II, doublée d'un centre de jour pour enfants scolarisés.



# Thème 4 - Pédagogie et méthodes d'enseignement

## Fiche 1 - Le temps

- Témoignage de Dominique Paquot, directeur de l'école Singelijn à Woluwe-Saint-Lambert
- Témoignage de Jean-Jacques Detraux - professeur émérite, Département de Psychologie : Cognition et Comportement
- Témoignage de Christine Jamaer - coordinatrice des conseillers pédagogiques du diocèse de Liège

## Fiche 2 - L'évaluation différenciée

- Définition et principes
- Quelques conseils

## Fiche 3 - Travailler en partenariat

- Positionnement du directeur d'école
- Positionnement de l'équipe pédagogique
- Quel positionnement avoir face aux autres parents ?
- Conclusions

## Fiche 4 - Le plan individualisé d'apprentissage

- Le P.I.A., un outil individualisé : contexte et définition
- Le P.I.A, un travail d'équipe avant tout.



## Fiche 5 - Les objectifs différenciés

- Objectifs différenciés, tentative d'éclaircissements
- Exemples de bonnes pratiques

## Fiche 6 - Adapter la pédagogie

- La pédagogie de la coopération
- L'apprentissage coopératif
- Le tutorat et l'apprentissage coopératif
- La différenciation
- La Pédagogie différenciée



## Fiche 1 - La notion de temps

*« La règle la plus utile de toute l'éducation, ce n'est pas de gagner du temps, c'est d'en perdre »*

Citation de Jean-Jacques Rousseau

La notion de temps est une valeur centrale dans un projet d'école inclusive. Le temps peut ici être considéré comme un aménagement raisonnable (voir thème 2 – fiche 4) simple à établir. Voici quelques témoignages d'experts que nous avons recueillis :

### **Dominique Paquot - directeur de l'école Singelijn à Woluwe-Saint-Lambert**

« Lors de mes nombreuses lectures je me suis arrêté sur la conjugaison du temps à l'école : j'ai le temps, tu prends ton temps, cela demande du temps, nous perdons du temps, vous laissez le temps, elles aménagent le temps...

Il est primordial de réapprendre à l'enfant de prendre le temps de faire les choses et que la construction, l'erreur, la remise en question, les allers-retours sont primordiaux à la bonne construction d'un savoir.

Cette situation est d'autant plus vraie dans notre école où les classes sont hétérogènes et nécessitent donc un rythme différent pour chacun de nos élèves. Le temps laissé à chacun est différent, mais chacun doit pouvoir prendre le temps de la construction.

{...} Il faut savoir, comme le dit Jean-Pierre Coenen<sup>7</sup>, que la différence majeure entre l'enfant ordinaire et l'enfant à spécificités réside souvent dans la vitesse d'apprentissage ».

---

<sup>7</sup> Président de la Ligue des Droits de l'Enfant



**Jean-Jacques Detraux - professeur émérite, Département de Psychologie:  
Cognition et Comportement**

« Pour un élève avec une déficience intellectuelle, cela reste plus difficile de faire comprendre aux enseignants l'importance de le faire évoluer dans ses apprentissages mais à son rythme, sans devoir atteindre les mêmes performances que les élèves sans déficience ».

**Christine Jamaer - Coordinatrice des conseillers pédagogiques du diocèse de  
Liège**

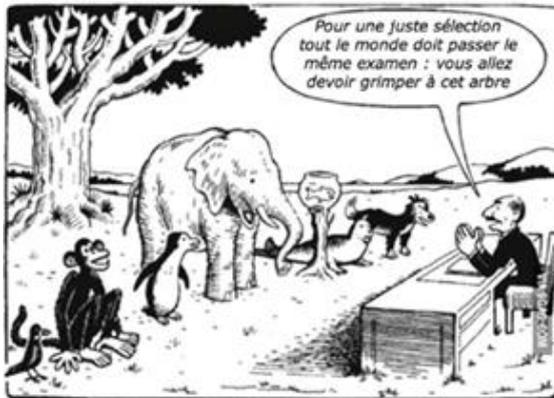
« Un exemple de bonnes pratiques favorisant l'inclusion scolaire est la notion de temps. Celui-ci a un rôle central. Il est important que tous les écoliers travaillent sur des situations complexes mais en changeant, entre autres, le rapport au temps. C'est-à-dire que tout apprentissage demande d'être vécu plusieurs fois sur un court laps de temps. La répétition est importante. Il n'est pas pertinent de passer d'une matière à une autre sous prétexte de devoir clôturer un programme. Les aménagements raisonnables doivent adopter cette notion. Les enseignants peuvent préparer des activités complexes, riches, où chacun, en interaction avec les autres, est sollicité et peut apprendre à son rythme. Où est la gravité si les enfants ne sont pas au même niveau au même moment ? »



## Fiche 2 - L'évaluation différenciée

### Définition et principes

Notre système éducatif actuel tend vers une logique de résultats où l'évaluation certificative est la norme. Pour arriver à une école véritablement inclusive, les repères devront changer. L'évaluation doit se dérouler dans une logique d'apprentissages et non pas de résultats, où les progrès de l'élève sont mis en valeur, comparés par rapport à lui-même et non plus par rapport au groupe.



© J Rawls (Théorie de la justice)

Ce concept d'évaluation différenciée repose sur un réel principe d'égalité où l'élève pourra être reconnu à travers sa situation et son potentiel. Il pourra également s'autoévaluer, identifier ses erreurs, ses besoins et ses lacunes, ce qui lui permettra de progresser plus facilement.

Cette forme d'évaluation adaptable et évolutive permet de respecter les rythmes d'apprentissages des élèves.

### Quelques conseils

Pour favoriser une évaluation différenciée de qualité, le travail des élèves devra être valorisé, chaque élève devra être conscient de ses progrès, du travail qu'il a fourni et des efforts qu'il devra faire.

Pour arriver à ces mesures, plusieurs leviers, dits **aménagement raisonnables**

(voir thème 2 – fiche 4), peuvent être utilisés. En effet, différencier les compétences évaluées est une forme d'aménagement raisonnable et peut se traduire par :

- ➔ la validation de certaines compétences sans sanctionner les impossibilités dues à la déficience ;
- ➔ différer dans le temps la validation d'une compétence ;



- ↳ approuver des niveaux différents de maîtrise de compétence ;
- ↳ impulser les interactions et les échanges entre les élèves pour favoriser l'apprentissage individuel.



## Fiche 3 - Travailler en partenariat

Accueillir un enfant avec une déficience intellectuelle dans une classe ordinaire est une force pour l'ensemble de la classe et pour les autres élèves. Toutefois, pour qu'un tel projet réussisse, quelques règles doivent être respectées. Voici une liste non-exhaustive des positionnements que chacun des acteurs peut avoir et qui favoriseront l'école inclusive.

### Positionnement du directeur d'école

- ↳ Être ouvert à la différence.
- ↳ Instaurer une réelle collaboration entre parents - directeur - enseignants - élèves.
- ↳ Être moteur de changement : le directeur d'école sera capable d'encourager les projets d'inclusion scolaire auprès des parents, des enfants, des enseignants.
- ↳ Avoir un rôle de soutien pour les parents et pour les enseignants.

### Positionnement de l'équipe pédagogique

#### ↳ Un travail de concertation

L'enseignant est également un acteur principal du projet d'inclusion scolaire, rien ne pourra se faire sans son accord.

Gilberte Havart, inspectrice pédagogique au niveau primaire : « *pour qu'une inclusion scolaire soit réussie, l'un des objectifs à atteindre est que les enfants restent toute leur scolarité dans le même établissement scolaire. Pour cela, ces projets d'inclusion scolaire doivent être faits et pensés en équipe* ».

L'enseignant devra travailler en concertation avec l'ensemble de l'équipe pédagogique. D'une part, pour avoir un soutien et, d'autre part, pour que le projet d'inclusion se poursuive dans les autres classes.

Les enseignants auront des contacts réguliers avec les familles afin de définir et redéfinir régulièrement le cadre de travail, les objectifs à atteindre, les évolutions de l'enfant. La communication et la concertation sont les bases d'un projet d'inclusion scolaire réussi.



### ↳ Une attitude de valorisation des élèves

Dans une classe inclusive, l'enseignant a des attentes bien précises par rapport à chaque enfant. De ce fait, il va pouvoir plus facilement valoriser les élèves, souligner leurs progrès... ce qui va renforcer l'estime d'eux-mêmes et les tirer vers le haut.

### ↳ La formation et la sensibilisation

Face à de nouveaux défis, rien de tel que de se former et de se soutenir mutuellement. Les enseignants bénéficient d'un panel de formations à leur disposition, c'est le moment d'y avoir recours.

Les associations et les services actifs dans le secteur des personnes en situation de handicap sont disponibles pour apporter des informations, des expériences menées ailleurs, des outils, des aides à la réflexion...

## Quel positionnement avoir face aux autres parents d'élèves ?

Au départ d'un projet d'inclusion, il n'est pas rare que les autres parents de l'école aient des craintes (notamment sur la question du rythme). Ils ont souvent besoin d'être rassurés et informés.

Pour cela, ceux que nous avons interrogés ont utilisé différents vecteurs : journal de l'école, association de parents, temps d'informations lors des réunions, lettre envoyée à l'ensemble des parents...

Une fois les parents bien informés, les projets d'inclusion se passent généralement très bien. En témoigne une maman dont la fille avec une déficience intellectuelle est inscrite en école ordinaire : « *nous, comme parents, n'avons jamais entendu quelque chose de négatif, par contre beaucoup de parents nous remercient régulièrement* ».



### ↳ Évaluer la situation

Les parents, en concertation avec l'équipe pédagogique, doivent pouvoir régulièrement évaluer la situation afin de suivre et / ou adapter le projet inclusif. Ce processus demande en effet une remise en question quasi constante et pérenne dans la durée.

### Conclusions

De manière générale, l'enseignement doit se réaliser dans un cadre coopératif. Le projet inclusif et la résolution des problèmes doivent être portés en équipe. Ce sont des facteurs clés des pratiques inclusives efficaces.

*« Pour qu'une inclusion se passe au mieux, il faut évidemment qu'il y ait un partenariat entre toutes les personnes impliquées dans ce projet. Chacun y occupe une place importante. Les conseils de classe qui réunissent toutes ces personnes, peuvent être l'occasion de mettre en place les objectifs spécifiques pour chacun des élèves. La place du directeur et des enseignants est primordiale car ce sont eux qui sont porteurs de ce type de projet. Sans une équipe pédagogique qui croit au bienfait et à l'intérêt de l'inclusion scolaire, il est évident que cela ne peut se mettre en place »* explique Dominique Paquot, directeur de l'école ordinaire Singelijn mettant en place des projets d'inclusion scolaire avec des enfants déficients intellectuels.



## Fiche 4 - Le Plan Individuel d'Apprentissage (P.I.A.)

L'enseignant qui a la volonté de rendre sa classe inclusive trouvera dans le P.I.A. des repères bien utiles pour adapter son enseignement à chaque enfant.

### Le P.I.A., un outil individualisé : contexte et définition

Le Plan Individuel d'Apprentissage (P.I.A.) est un outil obligatoire qui vise plusieurs objectifs :

- favoriser l'individualisation de l'intervention éducative au sein de l'école ;
- renforcer la collaboration entre les professionnels ;
- développer la collaboration de l'équipe éducative avec l'élève et ses parents.<sup>8</sup>

Selon le décret de 2004 sur l'enseignement spécialisé, le P.I.A. est un « *outil méthodologique élaboré pour chaque élève et ajusté durant toute sa scolarité par le Conseil de classe, sur la base des observations fournies par ses différents membres et des données communiquées par l'organisme de guidance des élèves. Il énumère des objectifs particuliers à atteindre durant une période déterminée. C'est à partir des données du P.I.A. que chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire met en œuvre le travail d'éducation, de rééducation et de formation* ».

Le P.I.A. reprend les objectifs prévus durant une période de temps variable selon l'élève, les responsables du travail à faire et les échéances.

---

<sup>8</sup> Le plan individuel d'apprentissage (P.I.A.) est un outil majeur de coordination entre l'équipe éducative et la famille ; Ghislain Magerotte (Professeur émérite à la Faculté de Psychologie et des sciences de l'Education de l'Université de Mons) et Dominique Damas (Maman d'élèves en situation de handicap mental).



## **Le P.I.A, un travail d'équipe avant tout**

Basé sur les objectifs individuels de chacun des enfants et sur la notion de temps, le P.I.A. doit se faire en équipe pluridisciplinaire et en concertation avec les familles (parents et enfant).

L'un des objectifs fondamentaux du P.I.A. est de rendre l'élève acteur de ses apprentissages. Ainsi l'enfant avec une déficience intellectuelle est naturellement la première personne avec laquelle le P.I.A. doit se construire.

La mise au point du P.I.A. concerne également l'équipe éducative de l'école, c'est-à-dire la direction, les enseignants, les éducateurs et les autres professionnels (kinésithérapeute, logopède, psychomotricien, puéricultrice, infirmière, médecin, psychologue, assistant social...).

Pour assurer le bon fonctionnement et la bonne communication entre tous ces intervenants, la présence d'un coordinateur est essentielle. Ce rôle peut être assuré par l'enseignant, le directeur d'école ou même par un professionnel extérieur.



## Fiche 5 - Les objectifs différenciés

### Objectifs différenciés, tentative d'éclaircissement

Différencier, c'est avoir le souci de la personne sans renoncer à celui de la collectivité, s'appuyer sur la singularité pour permettre l'accès à des outils communs.

Par objectifs différenciés, nous entendons des buts différents et individualisés en fonction de chaque élève et de ses compétences. Un enfant avec une déficience intellectuelle ne pourra pas atteindre les mêmes savoirs que les autres. Il faut donc adapter les objectifs qu'il doit atteindre.

Cela n'empêche pas de faire travailler tous les élèves sur le même thème !

Un enfant avec une déficience intellectuelle pourra travailler sur les mêmes sujets que les autres, mais les choses seront simplifiées. Par exemple, lorsque la classe lit un livre, une version plus simple de celui-ci peut être préparée. Ainsi, l'enfant, malgré ses difficultés, étudiera les mêmes thèmes que le reste de la classe.

De plus, l'exigence « suprême » du CEB – certificat d'étude de base - peut aussi être revue. Ainsi, les objectifs pour un enfant avec une déficience intellectuelle ne seront plus de réussir ses examens ou encore d'avoir son CEB à la fin du primaire. Ce n'est d'ailleurs pas la volonté des parents : *« il ne faut pas se mettre le stress du CEB, si on y arrive c'est bien mais les objectifs importants sont le progrès et les apprentissages individuels. Il faut bien mesurer les progrès et pas uniquement les acquis fixés qui sont très difficiles à réitérer dans certains cas. Il ne faut pas non plus d'évaluation sommative sur des matières ou des compétences qui ne sont pas dans les objectifs individuels des enfants »* déclare Maud Stiernet, maman d'un avec une déficience intellectuelle, membre d'Inclusion. L'autonomie, la socialisation, ou même l'émancipation seront des objectifs à privilégier.

### Exemples de bonnes pratiques

Les objectifs que les enfants de l'école Singelijn, école inclusive, doivent atteindre sont différents de ce que l'on peut voir habituellement. *« Le projet de l'école est d'amener l'enfant à s'épanouir sur le plan affectif, social, intellectuel, cognitif, artistique et physique. Ces objectifs se fondent sur un choix de valeurs que l'école vise à promouvoir à l'échelle de toute*



*la société : le respect de l'individu en tant que personne, la coopération, la solidarité, la démocratie participative et la confiance en soi et en les autres. »*

En Allemagne, l'école inclusive Sophie-Scholl, nous livre sa vision des objectifs et des méthodes différenciés : *« dans une école inclusive, méthodes et résultats doivent varier d'un enfant à un autre et doivent être définis individuellement. Cela ne sert à rien d'enseigner à tous les enfants la même chose et d'attendre qu'ils apprennent la même chose. Dans une école inclusive, on choisit des méthodes de travail qui sont adaptées à chaque enfant et nous varions les thèmes et les sujets de manière à ce que tous les enfants puissent participer. Si nous voulons que les enfants apprennent ensemble mais n'apprennent pas la même chose au même moment, nous devons adopter des méthodes pédagogiques qui permettent la différenciation. La journée d'école est divisée en plusieurs phases de travail et de loisirs. Le planning de la journée est indiqué visuellement par des images sur le tableau. Pendant la journée, il y a une alternance entre les phases de concentration, de relaxation, entre le travail en groupe, à deux, ou individuel ».*

Pour plus de bonnes pratiques inclusives et davantage d'informations sur les objectifs différenciés à travers les différents pays d'Europe, n'hésitez pas à consulter le livret réalisé par Inclusion Europe « *Vers une éducation inclusive – Exemples de bonnes pratiques d'éducation inclusives* ». <sup>9</sup>

---

<sup>9</sup> « Vers une éducation inclusive – Exemples de bonnes pratiques d'éducation inclusive. » Brochure publiée par [Inclusion Europe](http://www.inclusion-europe.eu) avec le soutien de la Commission Européenne.



## Fiche 6 - Adapter la pédagogie

Jean-Pierre Coenen est enseignant, président de la [Ligue des Droits de l'Enfant](#), coordinateur de la plate-forme pour l'intégration scolaire et président de la plate-forme associative de lutte contre l'échec scolaire. Vous trouverez ci-dessous quelques méthodes d'enseignement qu'il utilise dans sa classe et qui facilitent l'inclusion scolaire.

### La pédagogie de la coopération

Dans les classes « traditionnelles », les élèves travaillent en concurrence les uns avec les autres. Lorsqu'un élève a atteint un objectif, la probabilité que d'autres élèves l'atteignent diminue. Dans une structure coopérative, lorsqu'un élève atteint un objectif, la probabilité que les autres l'atteignent augmente également. L'apprentissage coopératif diffère de l'enseignement traditionnel et du travail de groupe par l'importance et la qualité des interactions entre les élèves. L'enseignant joue un rôle différent, il est observateur et facilitateur.

### L'apprentissage coopératif

Dans l'apprentissage coopératif, on compose des groupes hétérogènes, c'est-à-dire rassemblant des élèves rapides et plus lents. Ceux-ci sont invités à collaborer dans l'étude d'une matière ou dans l'acquisition d'une compétence.

### Le tutorat et l'apprentissage coopératif

Le tutorat consiste à demander aux élèves qui maîtrisent une compétence d'aider leurs camarades qui éprouvent des difficultés. L'expérience montre que les uns et les autres peuvent profiter de ce genre de situation. Le tutorat entre les élèves est efficace sur le plan cognitif et affectif pour l'apprentissage et le développement.

Un enfant avec une déficience intellectuelle peut aller faire du tutorat de temps à autres dans des classes de niveau inférieur. L'enfant pourra revoir les bases de certaines matières qu'il n'aurait pas bien comprises tout en se sentant valorisé. L'enseignant pourra bénéficier de temps pour se concentrer sur d'autres objectifs fixés avec le reste de la classe.



« Lena passe quelques périodes dans d'autres classes (par exemple pendant les cours de néerlandais), souvent pour aider les plus petits, ce qui lui permet de retravailler la matière », témoigne sa maman.

Le tutorat peut se faire entre un enfant ordinaire et une enfant ayant une déficience intellectuelle.

Un travail en petit groupe permettra aux enfants avec une déficience intellectuelle de réaliser des tâches plus naturellement. Il faut être attentif à « *toujours faire essayer à l'enfant avant de dire qu'il n'est pas capable et se poser moins de questions, faire les choses naturellement, comme les autres enfants* » explique Dominique Paquot, directeur de l'école Singelijn.

## La différenciation

Dans le décret « Missions » (art.5 §12)<sup>10</sup>, la pédagogie différenciée est décrit comme « *une démarche d'enseignement qui consiste à varier les méthodes pour tenir compte de l'hétérogénéité des classes ainsi que de la diversité des modes et des besoins d'apprentissage des élèves* ». Cela signifie donc qu'en cas de difficultés d'apprentissage, l'enseignant peut prendre du temps, donner la priorité aux apprentissages entamés, faire de la remédiation immédiate, lancer un tutorat, adapter les apprentissages et les évaluations...

## Pédagogie différenciée

Ici, l'homogénéité des élèves de la classe n'a pas d'importance, puisque cette pédagogie s'appuie sur les disparités de chacun. En effet, cette méthode a pour principe de :

- ↳ privilégier l'enfant, ses besoins et ses possibilités ;
- ↳ changer selon les besoins des enfants ;
- ↳ ouvrir à un maximum d'enfants les portes du savoir, du savoir-faire et du savoir-être.

---

<sup>10</sup> Le Décret du 24 juillet 1997, dit « Missions », définit, d'une part, les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et, d'autre part, organise les structures propres à les atteindre.



# Thème 5 - Témoignages

## Fiche 1 - Jean-Jacques Detraux

Professeur émérite, Département de Psychologie : Cognition et Comportement et fondateur du Centre d'Étude et de Formation pour l'Éducation Spécialisée - Université libre de Bruxelles (CEFES - ULB)

## Fiche 2 - Gilberte Havart

Inspectrice primaire et membre de la Commission Consultative de l'Enseignement Spécialisé pour la zone du Luxembourg

## Fiche 3 - Christine Jamaer

Coordinatrice des conseillers pédagogiques du diocèse de Liège

## Fiche 4 - Ana Simmross

Fondatrice de l'asbl « Éducation sans Limites » et maman de Belén

## Fiche 5 - Belén

Belén, l'une des premières élèves en inclusion dans le secondaire en Belgique francophone

## Fiche 6 - Dominique Paquot

Directeur de l'école primaire Singelijn – Woluwe Saint Lambert



## **Fiche 1 - Jean-Jacques Detraux, professeur émérite et fondateur du CEFES**

### **Actuellement, quels sont vos missions et moyens d'actions pour favoriser l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap mental ?**

Depuis 1982, le Centre d'Etude et de Formation pour l'Education spécialisée - Université Libre de Bruxelles (Cefes-Ulb) offre une consultation pour des familles qui souhaitent mettre en place un projet d'intégration en milieu préscolaire et scolaire non spécialisé et offre aussi un service d'accompagnement pour des étudiants universitaires avec des besoins spécifiques.

Nous examinons avec les parents le projet, nous rassemblons les diverses données sur l'élève et, à travers une évaluation dynamique et fonctionnelle, mettons en évidence les compétences de ce élève pour réfléchir ensuite aux aménagements à faire. Nous aidons les parents à négocier le projet d'accueil de leur enfant en milieu scolaire. Nous aidons les enseignants pour les questions méthodologiques qui se posent et agissons comme médiateurs entre les divers acteurs concernés par le projet. Nous offrons une aide sous la forme d'un accompagnement par des étudiants jobistes et/ou cherchons les ressources nécessaires pour que les apprentissages soient possibles.

Depuis 1982, nous avons reçu en consultation des enfants porteurs d'une déficience neuro-motrice, des enfants avec syndrome de Down, des élèves présentant de l'autisme et des enfants présentant une déficience intellectuelle. Nous sommes beaucoup sollicités aujourd'hui pour des élèves présentant un trouble spécifique de l'apprentissage.

### **Dans ces projets d'inclusion, quels ont été le positionnement et l'aide :**

→ Du directeur d'établissement ?

C'est un acteur indispensable. C'est la première personne que les parents rencontrent. Nous tenons à ce que le directeur participe effectivement aux réunions (au moins 3 ou 4 au cours de l'année), notamment pour faciliter la mise en place des ressources et pour apporter un soutien à ses enseignants.



↳ Des autres enseignants ? De l'équipe pédagogique ?

L'enseignant titulaire mais aussi les autres enseignants du cycle d'études doivent être sollicités. L'enseignant titulaire reste bien entendu l'acteur principal du projet.

↳ Des parents ?

Nous ne faisons jamais de réunions sans qu'au moins un des deux parents soit présent. Nous demandons aussi que l'enfant lui-même soit invité aux réunions de coordination.

L'enfant n'est donc pas mis « au centre » comme de quelqu'un dont on parle mais bien autour de la table, comme un acteur à part entière du projet. C'est le projet qui relie les divers acteurs.

### **Quels outils et aménagements que vous avez pu expérimenter ont facilité l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap mental ?**

Divers outils peuvent être proposés : démarche pédagogique, méthode de lecture, de calcul avec éventuellement introduction de logiciels.

Nous recherchons à définir des objectifs précis puis nous réfléchissons aux moyens et ressources à mobiliser. D'après notre expérience, l'école a toujours plus de ressources que ce que l'équipe pense de prime abord. Nous suggérons le tutorat, le travail en coopération entre élèves. Nous réfléchissons à la manière d'individualiser les apprentissages en pratiquant un enseignement différencié. Nous tentons de répondre aux questions que se pose l'enseignant dans sa pratique quotidienne. Nous ne faisons jamais de cours sur telle ou telle déficience mais partons des situations d'apprentissage que l'on veut mettre en place.

Les aménagements peuvent concerner l'espace physique, l'organisation de la classe et des activités, les relations entre condisciples, les horaires, etc. Nous rappelons volontiers que l'accueil d' l'enfant en situation de handicap n'est pas une option et que l'école doit réfléchir à ces aménagements.



## **Pour une nouvelle expérience, quels sont les aménagements qui vous paraissent pertinents à mettre en place ?**

Chaque situation est singulière. Nous ne partons pas d'outils ou de méthodes *a priori* mais incitons les acteurs à réfléchir ensemble dans une démarche de co-construction du projet. Ceci étant, les lignes de conduite pour des élèves avec déficience intellectuelle seront toujours une approche différenciée, une réflexion sur l'évaluation des acquis, une réflexion sur la gestion de la classe et la nécessité de rencontrer les besoins de chaque élève. Cela dépend des questions fonctionnelles qui se posent (mobilité, problèmes visuels/auditifs, problèmes de santé, fatigabilité, etc.). Dans certains cas, des questions liées au nursing se posent.

## **Quelles difficultés, restées sans solutions, avez-vous rencontrées ?**

Avec les élèves avec déficience intellectuelle, cela reste plus difficile de faire comprendre l'importance de faire évoluer l'élève dans ses apprentissages mais à son rythme, sans devoir atteindre les mêmes performances que les élèves sans déficience.

Nous avons aussi rencontré certaines difficultés pour mettre tous les acteurs d'accord sur les objectifs (on parle trop souvent en termes de moyens plutôt que d'envisager d'abord les objectifs). Les CPMS n'aident pas toujours de manière positive. Toutes les situations n'évoluent pas de manière favorable. Les parents doivent dépenser beaucoup d'énergie pour que le projet puisse se poursuivre. Dans certains cas, le projet est remis en question d'une année à l'autre. Ce dernier repose encore trop sur la « bonne volonté » des membres de l'école.

## **Travaillez-vous en collaboration avec d'autres services ou institutions ?**

Oui, bien entendu : les CPMS (toujours informés et sollicités), les services d'aide à l'intégration, les services d'aide précoce, le Conseil Régional de la Formation (CRF), les médecins ou thérapeutes indépendants, les services hospitalier le cas échéant. Une des problématiques majeures est de faire en sorte qu'une cohérence soit trouvée dans la conduite du projet.



**REMARQUE** : attention de ne pas parler d' « inclusion d'enfant-s » car l'inclusion concerne le système école ou classe mais non l'enfant lui-même. Pour ce dernier, on parlera d'intégration ou d'accueil tout simplement. Ceci étant, nous recherchons à ce que les écoles évoluent vers des écoles inclusives, se pensant de telle manière à accueillir tous les élèves, quelles que soient leurs caractéristiques.



## Fiche 2 : Gilberte Havart, inspectrice primaire et membre de la Commission Consultative de l'Enseignement Spécialisé pour la zone du Luxembourg

Madame Havart visite au minimum une fois par an les classes ordinaires qui pratiquent une intégration scolaire dans le cadre d'un projet d'intégration (partenariat entre écoles ordinaires et spécialisées). Cette visite permet de s'assurer du bon déroulement de ce projet d'intégration :

- ➔ Le Plan Individuel d'Apprentissage (P.I.A.) est-il correctement constitué ?
- ➔ Les droits de l'enfant sont-ils respectés ?

Un rapport d'évaluation est ensuite envoyé à l'inspecteur général. D'habitude, le partenariat entre les écoles ordinaires et spécialisées est très positif. Les professeurs de l'enseignement spécialisé amènent des aménagements bénéfiques pour tous les élèves. L'inclusion scolaire est bénéfique à tous. Les enseignants souhaitant mettre en place un projet d'inclusion scolaire n'ont malheureusement que très peu d'apports théoriques : ceux amenés par les enseignants du spécialisé sont dès lors très importants.

### Conditions pour un projet d'inclusion scolaire réussi

Pour qu'une inclusion scolaire soit réussie, les enfants sont censés rester toute leur scolarité dans le même établissement. Pour cela, ces projets d'inclusion doivent être pensés en équipe. Quand on commence cette aventure, il faut être attentif à ne pas lancer trop de projets d'inclusion en même temps. Il faut privilégier la qualité et non la quantité. Avec le temps et l'expérience, il est alors envisageable de fonctionner sur plusieurs tableaux.

Il faut également sensibiliser les autres parents. Il est important de prendre le temps de leur expliquer les bienfaits de l'inclusion scolaire en insistant sur les aménagements raisonnables qui peuvent être instaurés, bénéfiques pour tous les enfants.

Il n'y a généralement pas de difficulté avec les autres élèves. Il est rare que la différence devienne un problème. Au contraire, on peut remarquer qu'un esprit de solidarité et d'entraide s'instaure... à condition d'expliquer clairement les choses, sans tabou.



## Qualités & atouts de l'enseignant

La plus importante des qualités : être bien informé et sensibilisé au handicap. Ceux qui le sont acceptent volontiers les projets d'inclusion dans leur classe, comprennent que c'est une force.

Il faut créer des partenariats entre les écoles ordinaires et spécialisées. Les enseignants doivent comprendre que les enfants en situation de handicap mental peuvent amener des côtés positifs (aménagement raisonnables, entraide, respect...).

L'enseignant doit valoriser les enfants avec une déficience intellectuelle et leur montrer que, malgré leur différence, ils ont leur place dans la classe et que celle-ci est importante.

Enfin, les enseignants doivent être partie prenante d'un projet d'inclusion, celui-ci ne doit en aucun cas être imposé par la direction.

Le travail en collaboration est très important, et doit se faire avec différents corps de métiers (psychiatres, logopèdes...).

## Exemples d'aménagements raisonnables

- cache lecture (permet de cacher une partie d'un texte, l'élève pourra se concentrer sur l'essentiel) ;
- utilisation de marqueurs fluorescents pour les consignes ;
- introduction à l'ordinateur et aux nouvelles technologies ;
- lire les consignes à haute voix ;
- adapter l'ergonomie (coussin sur les chaises) ;
- faire les exercices en fonction des aptitudes de chacun ;
- préserver l'énergie cognitive des élèves pour ce qui est le plus important (éviter les distracteurs) ;
- préparer des feuilles aérées ;
- faire les interrogations à l'oral : lire les questions et écrire les réponses.

Tous ces aménagements sont faciles à mettre en place et doivent être adaptés en fonction des forces et faiblesses de l'élève. Il ne faut pas faire d'improvisation, tout cela doit être réfléchi en amont et être individualisé en fonction des élèves.



## **Vision de l'inspecteur sur les projets d'inclusion scolaire**

Madame Havart encourage les projets d'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap mental. Selon elle, cela inculque des valeurs fondamentales aux autres élèves de la classe.

Elle affirme également que les enseignants doivent prendre le temps de se renseigner sur l'inclusion scolaire : ses principes, ses objectifs, les outils et les aménagements qui peuvent être mis en place : PIA, objectifs différenciés...

Les enseignants doivent être clairement au courant de chaque projet d'inclusion et des aménagements qui devront être mis en place. Une bonne préparation et une bonne analyse des besoins permettront alors d'éviter les échecs et d'assurer un projet d'inclusion scolaire pérenne.

Dans la même lignée, un tel projet doit se décider en équipe, être connu et validé par l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Il faut être conscient que l'annonce du handicap peut être perçue comme un deuil chez certaines familles. Les enseignants doivent être attentifs à cela.

À l'inverse les parents doivent être conscients des limites que les enseignants peuvent avoir. La pédagogie n'est pas une science exacte, les professeurs n'ont pas de baguette magique pour résoudre tous les problèmes.

### **Le travail en partenariat**

Selon Madame Havart, la base d'une école inclusive idéale peut se formaliser par le biais de partenariats entre les écoles spécialisées et ordinaires. Les enseignants du milieu scolaire ordinaire peuvent apprendre énormément des techniques de l'enseignement spécialisé, notamment sur l'adaptation individualisée en fonction des besoins de chaque élève.

Le partenariat entre le milieu ordinaire et le milieu spécialisé peut se faire entre les élèves, par le biais de journaux préparés en commun, d'activités partagées ou encore lors de rencontres sportives.

Des échanges entre les deux milieux doivent exister : enseignants, élèves et parents en sortiront plus forts.



## Les formations initiales

Les méthodes et les techniques de l'enseignement spécialisé doivent être approchées sur du long terme et à une fréquence importante : une semaine de stage initialement prévue n'est pas suffisante pour sensibiliser les futurs enseignants aux problématiques du handicap.

Les cours d'orthopédagogie doivent être inclus et obligatoires dans la formation initiale des enseignants. La quantité et la durée des stages dans les milieux spécialisés doivent être augmentées et les différents types de handicap doivent être appréhendés.

Les techniques et les méthodologies pédagogiques qui sont bonnes pour certains enfants peuvent l'être pour d'autre : il faut éviter de tout segmenter et de tout fragmenter.

## Conseils aux enseignants pour mener un projet d'inclusion scolaire

Tout d'abord, les enseignants doivent être conscients qu'un projet d'inclusion scolaire sera toujours bien vu aux yeux des inspecteurs pédagogiques. Si cela est nécessaire, les enseignants peuvent faire appel aux inspecteurs pour avoir une aide supplémentaire, des conseils ou un avis extérieur sur une situation. Les inspecteurs pédagogiques ont également un rôle de soutien auprès des enseignants : ils doivent les aiguiller et répondre à leurs attentes.

Les enseignants doivent prendre en compte l'importance du travail en collaboration :

- ↳ entre eux ;
- ↳ avec les directeurs d'établissements ;
- ↳ avec les parents ;
- ↳ avec les enseignants du milieu spécialisé.

Le dialogue avec les parents est également primordial dans un projet d'inclusion scolaire réussi. Les réunions avec les parents doivent être bien préparées pour rassurer ceux qui pourraient être réticents.

Les enseignants doivent anticiper et préparer les questions des parents. Ils doivent être attentifs à valoriser tous les bienfaits que les enfants en situation de handicap mental peuvent apporter dans un groupe. Bien souvent, l'entraide et la solidarité entre les enfants naît naturellement.



## Les pédagogies actives

Les pédagogies actives sont très souvent encouragées et appréciées par les inspecteurs pédagogiques. Lorsque les enfants sont acteurs et actifs de leur apprentissage, les résultats ne sont pas du tout les mêmes.

Les pédagogies actives demandent un temps de réflexion, d'échanges et de coopération très important entre les enfants. Mais c'est ce temps-là qui leur permettra de construire leur apprentissage et de comprendre plus facilement les enseignements.

Certains adultes peuvent aussi être réfractaires à ce type de pédagogie. Ce sont souvent des parents qui ont besoin d'être rassurés sur la scolarité de leur enfant. Une photo des activités, avec une explication des objectifs visés permet généralement de les tranquilliser. Les enseignants doivent être vigilants à préciser leurs objectifs, tant aux parents qu'à leurs enfants. Sans cette explication précise, les enfants risquent de ne pas comprendre l'intérêt des activités proposées.



## Fiche 3 - Christine Jamaer, Coordinatrice des conseillers pédagogiques du diocèse de Liège

Le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique en Communauté française et germanophone de Belgique (SeGEC) a pour objectif d'aider les Pouvoirs organisateurs et les établissements scolaires qu'il fédère à remplir leur mission de service public fonctionnel en matière d'éducation et d'enseignement.

Christine Jamaer travaille au sein de cet organe et plus particulièrement au SeDEF de Liège (Service diocésain de l'enseignement fondamental). Elle coordonne l'équipe de conseillers pédagogiques du diocèse, détachés de l'enseignement. Leur mission consiste à accompagner les équipes pédagogiques soucieuses d'améliorer leurs pratiques.

### **Inclure le handicap... mais pas que**

Christine Jamaer prône l'école inclusive à destination des enfants en situation de handicap mais aussi des enfants socio économiquement défavorisés ; tous les enfants qui sont en définitive - quelle que soit leur « différence » - les plus exposés à la non-réussite.

Les actions de son équipe découlent, entre autres, du constat suivant : les enfants à besoins spécifiques qui ont été scolarisés dans l'enseignement spécialisé peuvent difficilement rejoindre les bancs de l'enseignement ordinaire. Leur parcours en secondaire est souvent chaotique et peu d'entre eux ont finalement la possibilité de choisir leur vie.

Selon elle, l'intégration évolue avec le temps vers le principe d'inclusion et d'école inclusive. Elle souhaite ainsi souligner l'importance et les bénéfices que l'inclusion scolaire peut apporter à tous les enfants et pas seulement à ceux en situation de handicap.

### **L'importance de la sensibilisation**

Face à ces observations, le SeDEF de Liège a choisi de sensibiliser tous les enseignants et les directeurs d'établissement. Il a d'abord ciblé l'enseignement spécialisé où, contre toutes attentes, les premières réticences face au principe d'inclusion sont apparues. Les professionnels avaient majoritairement tendance à adopter un comportement protecteur à



l' rencontre des enfants. Christine Jamaer pense que ceci peut expliquer certaines des difficultés que les enfants ont tendance à rencontrer lorsqu'ils retournent dans l' enseignement ordinaire. Des formations, des colloques, des réunions ont alors été proposés aux professionnels de l' enseignement spécialisé afin de leur exposer les enjeux de l' inclusion scolaire et ainsi accompagner le changement des représentations.

Ces temps de partage ont également eu comme objectif de faciliter les interactions entre les écoles (spécialisées et/ou ordinaires) et les organismes extérieurs. Grâce à l' aide et à l' expertise de ces derniers, les écoles ont pu progresser dans la mise en place d' aménagements raisonnables.

### **On avance, mais lentement**

Christine Jamaer constate une évolution, trop lente à son goût, mais néanmoins réelle. Les enseignants se responsabilisent de plus en plus face à l' inclusion scolaire. Cela peut s' expliquer, en partie, par le fait que de nombreux parents d' enfants en situation de handicap choisissent l' inclusion scolaire et se battent pour faire bouger les mentalités. Les écoles ordinaires sont ainsi dans l' obligation de faire évoluer leurs pratiques et de changer leur vision de l' apprentissage.

Aujourd' hui encore, de nombreux changements sont nécessaires. Dans les écoles spécialisées, les ambitions d' apprentissages cognitifs sont parfois faibles. Christine Jamaer précise qu' il faut garder à l' esprit que ce sont les situations qui sont handicapantes et que des aménagements « raisonnables » mis en place permettraient de les contrer.

### **L' inclusion idéale c' est...**

Pour finir, Christine Jamaer nous a livré sa définition de l' inclusion idéale, celle où tous les enfants, quel que soit leur niveau de développement, apprennent avec plaisir dans un environnement solidaire et respectueux de tous. Selon elle, un projet d' inclusion idéal doit se faire de manière collective et dans une logique systémique. Les enseignants ne peuvent être isolés dans cette vision. Elle souligne, dès lors, l' importance du leadership des directeurs d' établissements qui ont un rôle primordial dans ce chemin vers **une école inclusive... une école pour tous.**



## Fiche 4 - Ana Simmross, fondatrice de l'asbl « Éducation sans Limites » et maman de Belén, l'une des premières élèves avec une trisomie en inclusion scolaire dans le secondaire en Belgique francophone

### Le parcours scolaire de Belén

Voici un retour sur le parcours scolaire de Belén. En décembre 2015, nous avons déjà recueilli le témoignage de ses parents. À cette époque, ils étaient à la recherche d'une école secondaire ordinaire. Où en sont-ils aujourd'hui ?

Arrivée en Belgique il y a 4 ans, la scolarité de Belén se résume à un chassé-croisé entre l'enseignement spécialisé et l'enseignement ordinaire. Suite à plusieurs refus d'inscription dans l'enseignement ordinaire, les parents de Belén ont décidé qu'elle passerait son année scolaire 2015-2016 à la maison avec l'aide d'une enseignante spécialisée.

Depuis le 3 septembre 2016, Belén est inscrite en milieu ordinaire, à l'école secondaire Singelijm. Elle est l'une des premières enfants trisomiques pour qui on développe un projet d'inclusion dans l'enseignement secondaire. Comme l'affirme Ana, « *l'inclusion est aussi une vision familiale et l'école doit répondre aux besoins de tous les enfants, en situation de handicap ou non* », c'est pour cela que la famille de Belén a décidé d'inscrire également son frère dans cette école.

Pour préparer cette rentrée, différentes adaptations ont été mises en place :

- ➔ réunions préparatoires avec les élèves pour qu'ils puissent faire connaissance ;
- ➔ réunions préparatoires avec le directeur de l'école afin de transmettre l'évaluation éducative de Belén réalisée par Jo Lebeer, professeur et docteur à la faculté de Médecine et des Sciences de la Santé à l'Université d'Anvers ;
- ➔ réunions avec l'enseignante de Belén pour préparer son arrivée dans la classe et les différents aménagements qu'il est possible d'instaurer.

Encore une fois, le travail en collaboration entre les différents acteurs (parents, directeurs et enseignants) et le leadership du directeur de l'école ordinaire jouent un rôle central dans le processus d'inclusion scolaire.



En parallèle, Ana Simmross a fondé en novembre 2015 une association : « [Éducation Sans Limites](#) ». Cette association défend l'idée que l'enseignement inclusif est la règle et l'enseignement spécialisé l'exception.



*Belén en plein travail !*

Le but d'Éducation sans Limites est d'accompagner, sur des longues périodes, parents et professionnels de la scolarité dans l'inclusion des enfants à besoins spécifiques. Leur volonté est d'aller au contact des écoles ordinaires pratiquant l'inclusion mais aussi de visiter les écoles spécialisées afin d'observer leurs bonnes pratiques pour les partager et corriger les éventuelles erreurs existantes. Ce projet est né suite au constat que de nombreux parents et

enseignants manquent d'informations sur le sujet. Les bonnes pratiques et les outils existants ne sont que très peu diffusés et partagés. La mise en œuvre d'outils spécifiques semble être un exercice laborieux pour les enseignants. Éducation Sans Limites souhaite aider les enseignants à affronter cette difficulté.

À la question « *pourquoi nommer l'asbl « Éducation Sans Limites ?* » », Ana Simmross nous fait part de son souhait de démontrer aux parents et enseignants que « *tout est possible à conditions de respecter le rythme de chaque enfants et d'être attentifs à leurs besoins* ».

Pour Ana Simmross, l'inclusion scolaire est bénéfique pour tous les enfants. Ces derniers sont amenés à apprendre les valeurs d'aide et de solidarité. Pour les enfants en situation de handicap, d'autres améliorations entrent en jeu : « *un enfant apprend tout en imitant et il est très difficile pour les enfants en situation de déficience intellectuelle et inscrits en enseignement spécialisé de copier les autres. L'inclusion scolaire, le permet* ».

Elle conclut par le fait que l'« *on doit repenser l'école de demain, où les enfants en situation de handicap ont une place réelle {...} Les enfants doivent pouvoir aller dans leur écoles de quartier où l'éducation doit être de qualité. Il faut une qualité éducative pour tout le monde* ».



## Fiche 5 – Belén, l’une des premières élèves avec une trisomie en inclusion scolaire dans le secondaire en Belgique francophone

Belén est âgée de 13 ans. Elle est l’une des premières enfants en situation de handicap mental à être scolarisée dans le secondaire ordinaire en Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>11</sup>.

Un mois après la rentrée scolaire, nous l’avons rencontrée pour connaître son ressenti :  
*« j’aime bien ma nouvelle école, c’est la même école que mon frère. J’aime bien Madame X, c’est ma prof de maths, français et géographie. Pour les arts plastiques ce n’est pas la même prof, c’est Madame Y<sup>12</sup>, je l’aime bien aussi.*

*Pour toutes les matières nous sommes dans la même classe sauf pour les arts plastiques où nous changeons de classe.*

*Les cinq premiers jours de la rentrée, l’école n’était pas prête {cette école est nouvelle, les constructions se sont terminées durant la première semaine de septembre 2016}. Nous sommes allés en sorties. Nous avons visité le musée du tram, j’ai beaucoup aimé.*

*Dans ma classe, nous sommes six élèves. J’aime bien mes copains.*

*Dans la classe, nous sommes tous alignés devant le tableau et nous avons un coin lecture. C’est bien d’être dans un petit groupe. Nous travaillons soit tout seul, soit en groupe.*

*Les maths et le calcul, c’est facile pour moi. Ce qui est nouveau c’est la calculatrice et j’aime bien travailler avec.*

*Dans la cour de récréation c’est plus difficile pour jouer avec les autres copains. Mais ma maman trouve des astuces : j’ai ramené ma corde à sauter et là les autres élèves ont joué avec moi.*

*J’ai été aussi punie à l’école. Je n’arrêtais pas d’embêter un copain parce que je l’aimais bien. Mais maintenant c’est fini, j’ai arrêté.*

---

<sup>11</sup> Belén est scolarisée à l’école Singelijn de Woluwe-Saint-Lambert

<sup>12</sup> Nous préférons garder l’anonymat des enseignants



*Pour aller à l'école, c'est fatiguant car il faut marcher. Je fais mes devoirs avec maman, mais je n'ai pas beaucoup de devoirs. J'aimerais en avoir plus ».*

*Pour Ana, la maman de Belén, l'inclusion scolaire de sa fille se passe très bien : « Belén est dans la même école que son frère, je suis convaincue que la fratrie est un élément très important dans le processus d'inclusion scolaire. Le fait d'être dans une école de quartier, c'est génial. Belén râle parce qu'il faut marcher... mais ça, ce n'est pas grave.*

*Ce qu'il reste à améliorer ce sont les temps de pauses. Pendant la récréation, Belén a encore des difficultés pour jouer avec les autres élèves. Ils sont très respectueux mais ils ne jouent pas avec elle. Il faut alors réfléchir à des petites astuces à mettre en place.*

*Les enseignements sont complètement adaptés aux besoins de chaque enfant, en situation de handicap ou non. Par exemple, pour la dictée, Belén doit recoller des étiquettes pour faire les phrases dictées par l'enseignant.*

*L'évaluation aussi est différente. Dans cette école, les élèves sont évalués en fonction de leur propre évolution et non pas par rapport au reste de la classe.*

*Comme c'est une école à pédagogie active, la plupart des enseignants ne souhaitent pas donner trop de devoirs aux enfants. Pourtant, un peu plus de travail à la maison permettrait aux enfants d'approfondir les choses vues en classe de manière concrète. Mettre la table et compter le nombre de personnes peut entraîner une piqûre de rappel des maths vues en classe. »*



## Fiche 6 - Témoignage de Dominique Paquot : directeur de l'école primaire Singelijn à Woluwe-Saint-Lambert

### Présentation de l'école

Singelijn est une école à pédagogie active, alternative et d'intégration. 600 élèves la fréquentent.

En 2016-2017, nous avons 9 classes dans la section maternelle et 17 classes dans la section primaire.

### Différentes pédagogies et objectifs à atteindre

Pour pouvoir atteindre les objectifs de notre projet pédagogique, nous nous inscrivons dans la lignée des écoles à pédagogie active inspirées par la méthode d'Ovide Decroly, mais nous puisons aussi certaines ressources dans la pédagogie Freinet.

Le projet de l'école est donc d'amener l'enfant à s'épanouir sur le plan affectif, social, intellectuel, cognitif, artistique et physique.

Ces objectifs se fondent sur un choix de valeurs que l'école vise à promouvoir à l'échelle de toute la société : le respect de l'individu en tant que personne, la coopération, la solidarité, la démocratie participative et la confiance en soi comme en les autres.

Ainsi, nos objectifs visent avant tout :

- ➔ à permettre un épanouissement équilibré de l'enfant sur les plans intellectuel, social et physique ;
- ➔ à mettre en valeur la personnalité de l'enfant, dans le respect de lui-même et des autres ;
- ➔ à développer les stratégies d'apprentissage, la créativité, le sens des initiatives, l'esprit critique, le désir et le plaisir d'apprendre, le goût de la recherche et l'imagination ;
- ➔ à l'encourager l'enfant dans l'acquisition progressive de l'autonomie et du sens des responsabilités (vis-à-vis de lui-même, des autres et des plus jeunes) ;



- ↳ à faire découvrir et comprendre le monde ;
- ↳ à développer la confiance en soi et dans les autres.

Ces objectifs généraux sont servis par les objectifs plus spécifiques que se donne notre école.

Ces objectifs visent :

- ↳ à accompagner chaque enfant dans son processus d'apprentissage en partant de ce qu'il vit, observe, perçoit et... sait déjà ou ne sait pas encore ;
- ↳ à encourager l'enfant à réfléchir, chercher, agir, tâtonner, se tromper ;
- ↳ à ouvrir les portes des arts.

### **Activités extra-scolaires**

Nous vivons dans une société dans laquelle, de plus en plus, les deux parents travaillent.

Le fait de proposer, avec l'aide d'une asbl extérieure, des activités extra-scolaires à l'intérieur de nos murs, permet aux enfants de rester dans leur lieu de vie et d'avoir en permanence un endroit de référence. Cela facilite grandement l'organisation des parents en leur évitant des navettes.

Cela permet également aux enfants de participer à ces activités avec d'autres enfants, ce qui crée des liens entre enfants de classes différentes.

### **Jean-Jacques Rousseau**

Lors d'une de mes nombreuses lectures, je me suis arrêté sur la conjugaison du temps à l'école : j'ai le temps, tu prends ton temps, cela demande du temps, nous perdons du temps, vous laissez le temps, elles aménagent le temps...

Il est primordial de réapprendre à l'enfant de prendre le temps de faire les choses et que la construction, l'erreur, la remise en question, les allers-retours, etc. sont primordiaux à la bonne construction d'un savoir.

Cette situation est d'autant plus vraie dans notre école où les classes sont hétérogènes et nécessitent donc un rythme différent pour chacun de nos élèves. Le temps laissé à chacun est différent, mais chacun, quel qu'il soit, doit pouvoir prendre le temps de la construction.



## **Inclusion scolaire pour les enfants porteurs de handicap**

Question bien vaste que celle des aménagements et adaptations.

Inclure un enfant n'est pas simplement l'accepter dans l'école sans projet à long terme, mais être capable de le mener le plus loin possible en lui proposant une autre approche pédagogique qui se veut active, coopérative et citoyenne. Cette approche pédagogique, nous la voulons la même pour tous les enfants.

Par contre, en fonction des besoins spécifiques de certains élèves, nous créons un projet individualisé pour leur permettre de franchir une étape d'apprentissage, de vaincre le « sentiment d'échec » et de progresser à nouveau. C'est un véritable défi pour chaque enfant et pour l'équipe pédagogique !

Cette approche dépasse donc la question de l'intégration d'enfants à besoins spécifiques. Elle s'inscrit dans la philosophie d'école pour tous, celle qui accueille une diversité d'élèves quelles que soient leurs faiblesses, leurs forces, leur intelligence, dans une école de la réussite qui rejette compétition et exclusion et favorise le plaisir d'apprendre plutôt que la pression et la performance.

En tant que pédagogue et enseignant, je veux faire de cette diversité une ressource pédagogique. L'accueil de tous est fondé sur la conviction qu'une population scolaire représentative de la société permet aux différents publics de se découvrir et d'apprendre à vivre ensemble.

L'aménagement et les adaptations pédagogiques sont différents suivant l'enfant qui est en intégration. Chaque cas est différent, ce qui nécessite des adaptations individuelles selon le cas :

- ↳ télé-loupe pour les enfants malvoyants ;
- ↳ système FM pour les enfants sourds ;
- ↳ agrandissement de documents pour les enfants dyslexiques ;
- ↳ utilisation de règles-loupes ;
- ↳ aménagement du local ;
- ↳ pictogrammes pour les enfants trisomiques ;
- ↳ etc.



## Les apports pour l'enfant à besoins spécifiques

- ➔ Apports pédagogiques : apprendre en situation habituelle de vie, gérer sa situation de handicap (confronté à des difficultés) et développer chez une autonomie cognitive et sociale (apprendre à communiquer, gérer des projets...).
- ➔ Apports psychologiques : être intégré dans une école ordinaire permet à l'enfant d'améliorer, au-delà de l'apprentissage proprement dit, son image et son estime de soi. Le fait de lui proposer des situations d'apprentissage ambitieuses permet de renforcer chez lui le sentiment d'être un enfant à part entière. Il faut savoir, comme le dit Jean-Pierre Coenen, que la différence majeure entre l'enfant ordinaire et l'enfant à spécificités réside souvent dans la vitesse d'apprentissage.
- ➔ Apports sociaux : même s'il y a des adaptations du cursus et que son handicap est pris en compte, l'enfant mène une vie sociale avec les autres enfants de la classe. Il se construit avec les règles sociales du groupe et apprend aussi à s'y adapter.

## Les apports pour la classe

La présence d'un enfant en situation d'handicap dans une classe peut potentiellement permettre l'amélioration tant des techniques pédagogiques que du climat de la classe.

- ➔ Apports pédagogiques : un enfant en situation de handicap dans une classe demande à l'enseignant une différenciation au niveau méthodologique ; et ces adaptations méthodologiques sont utiles pour tous les enfants de la classe : rythme modifié, plus grande attention aux difficultés individuelles, meilleure présentation des consignes, réflexion sur l'objectif de l'évaluation individuelle et collective, travail sur la lisibilité des textes présentés, etc.
- ➔ Apports sociaux : l'inclusion amène chaque enfant à comprendre ce qu'est le handicap, lui permettant de contribuer à une modification des images souvent trompeuses qui collent au sujet. Elle l'amène donc à ouvrir son esprit, à aborder la tolérance, à apprendre à vivre la différence. Souvent, le climat de classe change.



- ↳ Apports psychologiques : l'inclusion permet de réfléchir sur l'identité de soi et des autres, au-delà des apparences. Elle permet de développer son sens de l'empathie vis-à-vis de l'autre qui rencontre des difficultés et donc de l'autre en général.

## **Les apports pour la communauté scolaire**

Il est certain qu'une réelle solidarité peut se construire au sein de l'établissement pratiquant l'intégration parce que les enfants intégrés ne vivent pas seulement avec les enfants de leur classe mais aussi avec tous les enfants de l'école. La coopération entre les élèves ou le tutorat trouve ici une application quasi naturelle et susceptible d'être valorisante tant pour les élèves-tuteurs que pour les apprenants.

## **Place des différents acteurs dans une école inclusive**

Pour qu'une inclusion se passe au mieux, il faut évidemment qu'il y ait un partenariat entre toutes les personnes impliquées dans le projet. Chacun y occupe une place importante.

Ce sont les conseils de classe qui réunissent toutes ces personnes, ce qui permet la mise en place d'objectifs spécifiques pour chacun. La place du directeur et des enseignants est primordiale car ce sont eux qui sont porteurs de ce type de projets. Sans une équipe pédagogique qui croit au bienfait et à l'intérêt de l'inclusion, il est évident que cela ne peut se mettre en place.

## **Travail de collaboration entre les différents acteurs**

Il m'est impossible de définir une inclusion scolaire idéale. Par contre, pour répondre aux objectifs d'une école pour tous, il faut repenser de fond en comble tout le système pédagogique dont les méthodes sont plus que dépassées, pour qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte, que tous les élèves puissent trouver dans l'école le chemin de la réussite. C'est en partant de ce postulat que l'école Singelijn a modifié et mis en place une autre méthodologie, un autre type d'enseignement permettant de créer une école pour tous, hétérogène, qui permet à tous les enfants de progresser, de grandir, d'évoluer selon leur rythme, leurs capacités, leurs qualités, leurs défauts.



Dans la société dans laquelle nous vivons, l'école fondamentale reste encore le dernier endroit où l'on peut se tromper. Nous évaluons l'enfant pour l'aider à progresser et non pas pour pointer ses échecs.

Nous considérons l'élève, non pas comme celui qui doit réussir mais comme un enfant en cours d'apprentissage où l'erreur n'est pas considérée comme un échec mais comme une occasion d'apprendre, ce qui permet de ne pas stigmatiser l'enfant en difficulté mais de l'encourager dans ses efforts.

**Le jour où nous serons bien tous persuadés que l'élève vient à l'école pour apprendre au lieu d'y venir pour réussir, nous aurons fait un grand pas vers l'école de demain, c'est-à-dire l'école pour TOUS.**

## Pour aller plus loin...

### Conseils de lecture

- **« *Vers une éducation inclusive – Exemples de bonnes pratiques d'éducation inclusive* »** - Livret réalisé par [Inclusion Europe](#) avec le soutien de la Commission Européenne.

Cette publication présente six exemples de bonnes pratiques d'inclusion scolaire dans différents pays européens. Ils illustrent les types de soutien mis en œuvre et les ressources utilisées pour atteindre les objectifs scolaires inclusifs.

- **« *Accueillir un enfant différent – 1001 idées pour la classe* »** - Livret réalisé par trois institutrices d'écoles maternelle en France et des spécialistes (médecin, psychologue, artistes...). Éditions Magnard, Paris, 2000-Paris.

Une série de fiches pratiques et d'activités pédagogiques qui favorisent l'accueil des enfants à besoins spécifiques dans une classe ordinaire. À partir de situations concrètes, ce livret vous guidera et vous offrira des trucs et astuces pour favoriser votre projet de classe inclusive. Les différents thèmes abordés sont, entre autres, les suivants : les objectifs différenciés (définition), le travail en équipe (mode d'emploi et intérêt), le dialogue avec les parents, liste de jeux sur le thème des similitudes et des différences, comment gérer son emploi du temps, et encore bien d'autres outils.

- **« *À l'école de ton choix avec un handicap – Les aménagements raisonnables dans l'enseignement* », UNIA (Centre interfédéral pour l'égalité des chances).**

Cette brochure vise à clarifier la notion « d'aménagement raisonnable » et s'adresse à tous les acteurs concernés : les élèves, les parents, les équipes éducatives, les directions d'établissements scolaires et les acteurs du monde de l'enseignement. Cette brochure rappelle la définition de l'école inclusive, le droit de s'inscrire dans l'école de son choix, la

définition des aménagements raisonnables et comment les mettre en pratique. Les références légales et les coordonnées des différentes institutions utiles y sont reprises.

[Téléchargez la version originale en PDF](#)

- **« L'évaluation différenciée. Pourquoi ? Comment ? » – ISP Faculté d'éducation**

Cette étude a pour objectif de sensibiliser les enseignants à la question de l'évaluation différenciée, dans le processus d'école inclusive. Définitions, principes, méthodologies d'utilisation et témoignages y sont repris. [Lien vers cette étude.](#)

- **« Le guide de l'inclusion scolaire, répondre aux besoins de tous les élèves du primaire », Peggy A. Hammeken, adaptation Josée Paquette, Chenelière Education.**

L'inclusion scolaire est une démarche complexe dont le succès repose sur le travail collaboratif. Le présent ouvrage vise à faciliter sa mise en œuvre au sein d'une équipe-école. Le guide de l'inclusion scolaire répond donc aux questions les plus courantes des divers intervenants qui soutiennent, dans une classe ordinaire, les élèves ayant des besoins particuliers. Il s'agit d'une ressource axée sur la pratique comportant des suggestions d'activités à faire au quotidien, un éventail de documents reproductibles, des techniques et des centaines de stratégies pour aider les élèves en lecture, écriture et en mathématiques.

Vous trouverez ces liens sur notre site internet [Inclusion asbl.](#)

## Les bonnes adresses

### CEFES - ULB

Le Centre d'Étude et de Formation pour l'Éducation Spécialisée - Université Libre de Bruxelles (CEFES-ULB) a été créé en 1982 sous la forme d'une asbl. Le Centre propose l'accueil et l'accompagnement des étudiants (petits & grands) en situation de handicap.

#### Contacts :

Centre d'Etude et de Formation pour l'Education spécialisée (CEFES-ULB) Avenue Franklin Roosevelt 50 - CP 122/1 Bruxelles, 1050 // 02/650.32.81 // [www.cefes.be](http://www.cefes.be)

## **Les organes de représentation et de coordination (CECP, CPEONS, FELSI, SEGEC)**

Ces fédérations de Pouvoirs Organisateurs des écoles selon leur réseau, disposent de services et cellules de conseil et de soutien pédagogiques. Leurs missions consistent à soutenir et à accompagner les équipes pédagogiques et les directions des écoles dans les efforts qu'elles mettent en œuvre pour améliorer les résultats de leur action éducative. Il s'agit par exemple de les accompagner dans la concrétisation de méthodes pédagogiques telles que la pédagogie différenciée, l'évaluation formative, la remédiation...

Contacts :

[www.cecp.be](http://www.cecp.be) - [www.felsi.eu](http://www.felsi.eu) - [www.cpeons.be](http://www.cpeons.be) – [www.enseignement.catholique.be](http://www.enseignement.catholique.be)

## **Les Services d'aide précoce (crèche et école maternelle) et les services d'aide à l'intégration (école primaire et secondaire) en Wallonie ou les services d'accompagnement (0-18 ans) à Bruxelles**

Ces services apportent leur soutien aux parents dans l'éducation de leur enfant en situation de handicap. Ils peuvent également collaborer avec la crèche ou l'école et fournir une aide éducative au jeune et à ses parents pour favoriser son intégration sociale et scolaire.

Contacts :

[Sur le site de l'AViQ](#)

[Sur le site de PHARE](#)

## **L'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ)**

Création d'une mallette pédagogique reprenant les caractéristiques de tous les types de handicaps, et les bonnes pratiques à y adopter : [www.aviq.be](http://www.aviq.be).

Contacts :

Natacha Lorez : [natacha.lorenz@aviq.be](mailto:natacha.lorenz@aviq.be) - 21 rue de la Rivelaine – B-6061 Charleroi // 071/337.757

## **PHARE - Personne Handicapée Autonomie Recherché**

Le Service PHARE apporte informations, conseils et interventions financières aux personnes en situation de handicap en Région bruxelloise.

Contacts : [www.phare.irisnet.be](http://www.phare.irisnet.be)

## **Romeo asbl**

Cette asbl vise à donner la possibilité à des enfants dits « différents », confrontés à des retards, à des difficultés d'apprentissage ou porteurs de handicaps légers, de faire partie d'une classe ordinaire.

Contacts :

Rue d'Égypte 9, 6210 Rêves (France) // 071 /84.04.24 // 0495/25 71 95 // [info@romeoasbl.be](mailto:info@romeoasbl.be)

## **Le Portail de Référence pour l'Enfant à Besoins Spécifiques (PREBS)**

L'objectif du PREBS est de rassembler en un lieu unique les ressources francophones concernant l'enfant à besoins spécifiques. Le référencement des ressources sur le site est effectué par des procédures garantissant son sérieux et sa qualité (comité de publication, comité scientifique...). C'est le premier portail du genre en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Contacts :

<http://prebs.info/> // 02 / 318 67 11

## Remerciements

Tout d'abord, merci aux familles et aux professionnels qui ont participé au groupe de travail « Inclusion scolaire » : Annette Teutsch, Myriam Dakkon, Sandrine Greiner, Marianne Halleux, Marta Villar, Muriel Baumal, Ana Simmross et sa fille Belén, Ghislain Magerotte, professeur émérite de la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Mons.

Nous tenons également à remercier chaleureusement toutes les personnes et institutions qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de cette mallette pédagogique : Isabella Plaza et Patricia Abarca de l'association « Éducation Sans Limite » ; Maud Stiernet, maman membre d'Inclusion ; Aurélie Huyse, neuropsychologue au CEFES ; Jean-Jacques Detraux, fondateur du CEFES ; Dominique Paquot, directeur de l'école Singelijn ; Julien Petyt, directeur de l'école Saint-Paul ; Christine Jamaer, coordinatrice des conseillers pédagogiques au SeGEC Liège ; Gilberte Havart, inspectrice pédagogique au niveau primaire ; Thérèse Caprace, créatrice - avec d'autres - de la méthode Sésame et Nicolas Meunier, en charge de la mise en page de cette mallette.

Enfin, nous remercions Natacha Lorez de L'AVIQ ; Véronique Poutoux chargée de l'étude « *L'évaluation différenciée – Pourquoi ? Comment ?* » ; Le service d'aide précoce « Les Coccinelles » de La Louvière ; Dominique Damas ; Jian Wang du Centre de recherches pour l'inclusion scolaire de Montréal ; La Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes (FESEFA) ; Véronique Ghesquière d'UNIA ; Estelle Malherbe, présidente de l'association « Autisme sans frontière 85 » et Anik Larose de l'Association du Québec pour l'Intégration Sociale (AQIS).